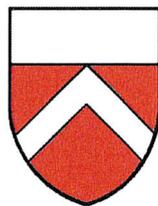


**RAPPORT DE LA MUNICIPALITE
SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE
YENS**



ANNEE 2024

PREAMBULE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Madame et Messieurs les membres de la Commission de gestion,

Conformément aux dispositions légales en vigueur, en particulier :

- les Art. 93a à 93f de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} janvier 2022,
- les Art. 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} janvier 2024,
- l'Art. 96 du Règlement du Conseil communal du 23 septembre 2013,

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son Rapport de gestion de l'année 2024.

INTRODUCTION

Le rapport annuel sur l'ensemble des dicastères, composant les fonctions des Municipaux et du Syndic, vous est exposé dans ce document, lequel je l'espère, vous sera agréable à découvrir.

La Municipalité de Yens, durant cet exercice 2024, a déployé tous ses efforts pour comprendre, anticiper et conduire notre Commune. Au travers des décisions prises, les responsabilités de l'exécutif sont importantes : de l'application des lois et règlements à la gérance du patrimoine commun, en passant par l'administration, jour après jour et cas par cas, des situations très variées que génèrent la vie d'un village.

Parallèlement à la gestion des affaires courantes, la Municipalité consacre du temps pour identifier au mieux les futurs enjeux. Préservation et durabilité de nos ressources, réfection et optimisation de nos infrastructures (réseau d'eau potable, dessertes routières, gaz, électricité et télécommunications), de même que tous les moyens permettant le maintien et le développement de la convivialité dans notre village (nouveaux commerces, infrastructures scolaires, transports publics et mobilité douce), sont au centre de nos réflexions.

Au cours de la décennie passée, les Autorités communales ont concrétisé, à juste titre, des étapes importantes au développement de notre village. La réalisation des quartiers Boironne et Sus-Vellaz, avec en parallèle la construction du collège du Rossé II et la mise en service de nouveaux puits de captage d'eau potable, ont été des axes prioritaires. Pour les années à venir, une attention particulière doit être portée en priorité à l'entretien de nos infrastructures communales et plus particulièrement au réseau routier (structure et sécurité) et au réseau d'eau potable et d'épuration.

La Municipalité remercie les membres de l'Administration communale rattachés aux Services internes ou externes qui ont très largement et activement contribué à rendre possible les diverses missions et tâches du service public assignées à la Commune en sa qualité de collectivité publique, en relayant l'Exécutif communal dans les nombreuses décisions prises et dispositions arrêtées au cours de cette année 2024.

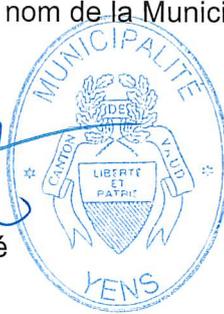
Au terme de l'exercice 2024, les remerciements municipaux s'adressent également à Monsieur Boris Cuanoud, Préfet du district de Morges, pour son appui et sa collaboration avisée, aux membres du Conseil communal et à son Président, aux Exécutifs et Organes délibérants des proches Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Villars-sous-Yens et

Saint-Prex, à la Direction des Ecoles et au corps enseignant, à la Direction et au personnel éducatif de l'AIRADT, aux représentants des Associations intercommunales ERM et ASISE, aux membres du Conseil d'administration SAGEP et actionnaires, aux services cantonaux sollicités, aux autorités religieuses, au corps des sapeurs-pompiers, aux membres des sociétés locales et à ceux du Groupe d'animation culturelle et enfin aux citoyennes et citoyens prenant une part active à la vie de notre Commune.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

J.-L. André



La Secrétaire

I. Blanc

Yens, le 19 mai 2025

1. MUNICIPALITE

1.1. REPARTITION DES DICASTERES DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

M. Jean-Luc André, Syndic

rempl. par M. J. Lüthi

- 11 Administration
- 10 Autorités
- 19 Informatique, site internet
- 42.2 Plan des zones
- 42.1 Police des constructions
- 42 Service de l'urbanisme

M. Jonathan Lüthi, Vice-Syndic

rempl. par M. K. Bühler

- 42.3 ARCAM
- 46.1 ERM – CoDir
- 44 Parcs, places et cimetière
- 46 Réseau d'égouts et d'épuration
- 81 Service des eaux, SAGEP
- 83 Service du gaz
- 18 Transports publics

M. Kurt Bühler, Municipal

rempl. par Mme S. Hansen

- 61 Corps de police
- 47 Cours d'eau, rives
- 65 Défense contre l'incendie
- 32 Forêts & pâturages
- 31.1 Gravières
- 45 Ordures ménagères, déchets, Valorsa, CRIDEC
- 63 Police sanitaire
- 66 Protection civile
- 43 Routes, voirie
- 31 Terrains
- 33 Vignes

M. Stéphane Boss, Municipal

rempl. par M. J.-L. André

- 22.1 AIRADT (finances) CoDir
- 53 ASISE – Conseil Intercommunal
- 35 Bâtiments
- 22 Service financier

Mme Sabina Hansen, Municipale

rempl. par M. S. Boss

- 50.1 Admin. parascolaire & scolaire
- 15 Affaires culturelles & loisirs, USL, YAC
- 50 AIRADT (exploit.) CoDir
- 71.1 ARASMAC
- 53.1 ASISE –CoDir
- 51 Enseignement primaire
- 52 Enseignement secondaire
- 54 Orientation professionnelle
- 72 Prévoyance sociale
- 73 Santé publique
- 64 Service des inhumations
- 71 Service social communal & intercommunal, Couvaloup 12
- 58 Temples & cultes
- 17 Terrain de sport, piscine, patinoire

1.2. SEANCES

Les séances ordinaires de la Municipalité ont été fixées aux lundis soir à 18h00.

1.2.1. Séances de Municipalité

Au cours de l'année écoulée, la Municipalité a siégé à 45 reprises, pour la première fois le 8 janvier 2024 et pour la dernière fois le 16 décembre 2024.

Certaines séances se sont tenues en présence de tiers, en avant-séance de Municipalité ou en dehors des jours usuels de séances.

1.2.2. Séances par délégation

En dehors des séances de Municipalité, les membres de la Municipalité ont pris part à de nombreuses séances en relation avec leurs dicastères respectifs et/ou missions municipales spécifiques, tant à Yens qu'à l'extérieur.

1.2.3. Séances de Commissions et gestion de projets

Durant l'année 2024, les membres de la Municipalité ont pris part à de nombreuses séances de Commissions permanentes ou nommées par le Conseil communal, Conseils Intercommunaux, participations à des Commissions consultatives extraparlimentaires.

1.3. PREAVIS MUNICIPAUX 2024

Préavis 2024-01	Réseau d'eau potable Remplacement de la conduite Pra Landez – Chemin des Niclettes
Préavis 2024-02	Comptes et rapport de gestion 2023
Préavis 2024-03	Modification des Statuts du SIS Morget
Préavis 2024-04	Demande de crédit de Fr. 298'000.00 pour l'aménagement de l'arrêt de bus CarPostal ligne 10.727 « Yens, Gare » - étape 1; des travaux d'aménagement des accès de la Gare, de l'agrandissement de ses parkings et de la réfection de la route de la Gare.
Préavis 2024-05	Demande de crédit de Fr. 1'445'000.00 pour la réfection des ouvrages AF et collecteurs – Etape E01 – 2024
Préavis 2024-06	Arrêté d'imposition 2025
Préavis 2024-07	Adhésion de la commune de St-Prex à l'association du réseau Dame Tartine et approbation des nouveaux statuts de l'AIRADT
Préavis 2024-08	Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
Préavis 2024-09	Statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile district Morges

Préavis 2024-10 Budget 2025

Préavis 2024-11 Ajustement du bilan pour le passage au MCH2

2. DICASTERES DE MONSIEUR JEAN-LUC ANDRE, SYNDIC

2.1. ADMINISTRATION GENERALE

Tous les collaborateurs aux différents services communaux sont directement subordonnés à la Municipalité, Mme Véronique Grandjean assumant le rôle de Responsable RH et M. Jean-Jacques Bolay, celui de Chef Voirie et Conciergerie.

Cette forme d'organisation assure la coordination et le suivi des activités conformément aux directives municipales et donne entière satisfaction.

Collaboration du service voirie avec les communes de Lussy-sur-Morges et Villars-sous-Yens depuis le 1^{er} janvier 2023. Sur la base d'une convention, nos employés effectuent diverses tâches d'entretien des espaces verts, nettoyage des fontaines et balayage des routes, sur le territoire des communes susmentionnées.

En 2024 ce sont environ 150 heures de travail qui ont été effectuées.

Cet accord intercommunal porte sur une durée de 5 ans et se renouvellera ensuite tacitement pour 3 ans. Au terme de 2 années de pratique, la satisfaction est grande de part et d'autre.

Quelques prestations de voirie sont aussi faites pour le compte de la commune de Denens.

Les membres du personnel de l'administration communale tiennent une place centrale dans l'exécution des prestations et services dévolus à la collectivité. La Municipalité renouvelle ici, la confiance qu'elle place en eux dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes et les assure de son soutien vis-à-vis des citoyens et/ou utilisateurs d'infrastructures communales.

2.1.1. Personnel communal

- | | |
|---|------------------------------|
| • Greffe municipal (poste à 90 %) | Mme Isabelle Blanc |
| • Boursière principale (poste à 50 %) | Mme Véronique Grandjean |
| • Boursière adjointe (poste à 50 %) | Mme Catherine Henry |
| • Contrôle des Habitants et
Bureau des étrangers (poste à 100 %) | Mme Isabelle Gianina |
| • Chef Voirie - Contremaître (poste à 100 %) | M. Jean-Jacques Bolay |
| • Voirie (poste à 100 %) | M. Thibault Gebhard |
| • Voirie (poste à 100 %) | M. José de Araújo Pinto Dias |
| • Conciergerie (poste à 80 %) | Mme Diana Nunes |
| • Conciergerie (poste à 100 %) | Mme Sandra Champendal |
| • Déchetterie (poste à 20 %) | M. Viorel Ciobanu |

2.1.2. Bureaux communaux - Heures d'ouverture Greffe, Bourse et Contrôle des Habitants

- | | | | | |
|------------|----|-------|---|-------|
| • Lundi | de | 09h00 | à | 11h30 |
| • Mercredi | de | 09h00 | à | 11h30 |
| • Jeudi | de | 14h00 | à | 18h00 |
| • Vendredi | de | 09h00 | à | 11h30 |

ou sur rendez-vous.

2.1.3. Office du travail

Entreprises

105 entreprises sont recensées sur le territoire communal au 31 décembre 2024.

A cela s'ajoute 13 exploitations agricoles actives dans la commune et 3 exploitations remises en fermage à des agriculteurs externes.

Le recensement du nombre d'employés auprès des entreprises locales servant uniquement au rapport de gestion, celui-ci est désormais effectué tous les trois ans.
(Données 2022 : 50 entreprises occupent du personnel, soit 345 employés).

Frontaliers actifs dans la commune de Yens

Au 31 décembre 2024, il a été recensé 68 frontaliers qui exercent une activité dans 11 entreprises ayant leur siège sur la commune de Yens.

2.1.4. Contrôle des habitants

Nonagénaires

Les autorités ont eu le plaisir de fêter les 90 ans d'un citoyen de Yens.

Doyenne / Doyen de Yens au 31 décembre 2024

Madame Marcelle Duc et Monsieur Roland André.

Cartes d'identité

En 2024, 30 demandes de carte d'identité ont été déposées au bureau du Contrôle des habitants (21 de moins qu'en 2023).

Pour rappel, il est possible de déposer une demande combinée pour l'établissement d'un passeport et d'une carte d'identité à un prix préférentiel auprès du Centre de biométrie à Lausanne. Les demandes individuelles de cartes d'identité doivent être déposées auprès de l'Administration communale.

Votations / Elections

3 mars 2024 : Objet N° 01 : Initiative pour une 13^e rente AVS
Objet N° 02 : Initiative sur les rentes
Taux de participation : environ 65 % pour la commune de Yens

9 juin 2024 : Objet N° 01 : Initiative d'allègement des primes
Objet N° 02 : Initiative pour un frein aux coûts
Objet N° 03 : Initiative "Pour la liberté et l'intégrité physique"
Objet N° 04 : Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur
l'approvisionnement en électricité
Taux de participation : environ 54 % pour la commune de Yens

22 septembre 2024 : Objet N° 01 : Initiative biodiversité
Objet N° 02 : Réforme de la prévoyance professionnelle
Taux de participation : environ 55 % pour la commune de Yens

24 novembre 2024 : Objet N° 01 : Aménagement des routes nationales
Objet N° 02 : Droit du bail : sous-location
Objet N° 03 : Droit du bail : résiliation pour besoin propre
Objet N° 04 : Financement des prestations de santé
Taux de participation : environ 57 % pour la commune de Yens

Registre civique

En 2024, 220 signatures ont été contrôlées pour divers référendums et initiatives.

eDéménagement

En mai 2024, deux sessions d'information sur eDéménagement organisées par le Canton à l'intention des contrôles des habitants ont réuni au total plus de deux cents personnes au Palais de Rumine, à Lausanne. Ce dispositif permet d'enregistrer son changement d'adresse

en ligne sans avoir à se déplacer. Pour que le processus se fasse entièrement en ligne, la commune de départ et celle d'arrivée doivent proposer eDéménagement. Cette plateforme a donc vocation à s'étendre à toutes les communes.

2.1.5. Bureau des étrangers

Kosovo : libération de l'obligation de visa pour un séjour de 90 jours

Dès le 1^{er} janvier 2024, les ressortissants du Kosovo sont libérés de l'obligation de visa pour un séjour de 90 jours au plus par période de 180 jours. L'exemption de l'obligation de visa s'appliquera uniquement aux détenteurs de passeports biométriques. Seront soumis à l'obligation de visa les personnes désireuses d'exercer une activité lucrative (même lorsque celle-ci dure moins de huit jours dans une année civile). Exemption de l'obligation de visa en vue de l'exercice d'une activité lucrative : titulaires d'une autorisation de séjour durable valable délivrée par un Etat Schengen ou d'un visa D valable, pour autant qu'ils soient en possession d'un document de voyage reconnu et en cours de validité.

Naturalisations - formulaire d'orientation de l'utilisateur (chatbot)

La Division communes et nationalité a développé un nouvel outil interactif (chatbot) destiné à orienter les personnes étrangères souhaitant déposer une demande de naturalisation dans le canton de Vaud. Une série de questions permet aux personnes intéressées de savoir si elles sont susceptibles de remplir les conditions pour une naturalisation. Les réponses restent anonymes et n'engagent en aucun cas les autorités cantonales et communales compétentes. L'outil peut être utilisé par les administré-e-s et par les communes pour accompagner les futur-e-s candidat-e-s dans le méandre des conditions légales et des types de procédures à disposition. Il complète ainsi, de manière moins formelle, les informations du site internet cantonal. Les questions et informations sont uniquement disponibles en français, langue exigée pour toute naturalisation.

Naturalisations - changement de pratique concernant les études à l'étranger

Le Tribunal fédéral (TF) a rendu un arrêt qui modifie les pratiques concernant le traitement des dossiers des personnes en cours de naturalisation qui effectuent des études à l'étranger.

Selon cet arrêt, si un requérant étudie à l'étranger depuis plus d'un an, mais qu'il revient régulièrement en Suisse, que son centre d'intérêt est en Suisse et qu'il a l'intention de revenir vivre en Suisse à la fin de ses études, il remplit la condition des années de résidence.

Les femmes migrantes victimes de violence domestique peuvent obtenir de l'aide

Indépendamment de leur statut de séjour, les femmes victimes de violence domestique peuvent bénéficier, pour elles et leurs enfants, d'un hébergement d'urgence allant jusqu'à 60 jours au Centre MalleyPrairie (CMP), de conseils et d'un accompagnement par le Centre social protestant (CSP), ainsi que d'informations auprès du Service de la Population (SPOP). En effet, leurs craintes de s'adresser à un service ne doivent pas les conduire à continuer à endurer cette violence, qui peut mettre leur vie et celle de leurs enfants en danger. Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud (BEFH) lance une campagne de communication à ce sujet.

Extension de l'espace Schengen à la Bulgarie et à la Roumanie

L'élargissement de l'espace Schengen à la Bulgarie et à la Roumanie est entré en vigueur le 31 mars 2024.

Le statut de protection S est maintenu

Berne, 04.09.2024 - Aucune stabilisation durable de la situation ne se dessine en Ukraine. Lors de sa séance du 4 septembre 2024, le Conseil fédéral a donc décidé que le statut de protection S dont bénéficient les personnes à protéger en provenance d'Ukraine ne serait pas levé avant le 4 mars 2026. Il a également décidé de prolonger jusqu'à cette date les mesures de soutien destinées aux bénéficiaires du statut de protection S (programme S).

Le Conseil fédéral décide d'exempter totalement les ressortissants serbes de l'obligation de visa

Berne, 09.10.2024 - Le 18 septembre 2024, l'UE a décidé d'exempter à partir du 13 octobre 2024 les titulaires d'un passeport serbe délivré par la direction de coordination serbe de l'obligation de visa pour des courts séjours dans l'espace Schengen. Ce changement de pratique concerne aussi la Suisse. Lors de sa séance du 9 octobre 2024, le Conseil fédéral a décidé de procéder aux modifications nécessaires de l'ordonnance sur l'entrée et l'octroi de visas.

Acquisition de la nationalité suisse

Jusqu'au 31 décembre 2024

Bourgeoisie de Yens : 14 personnes

Autre bourgeoisie : 4 personnes

Dossiers* en traitement au niveau communal : 1

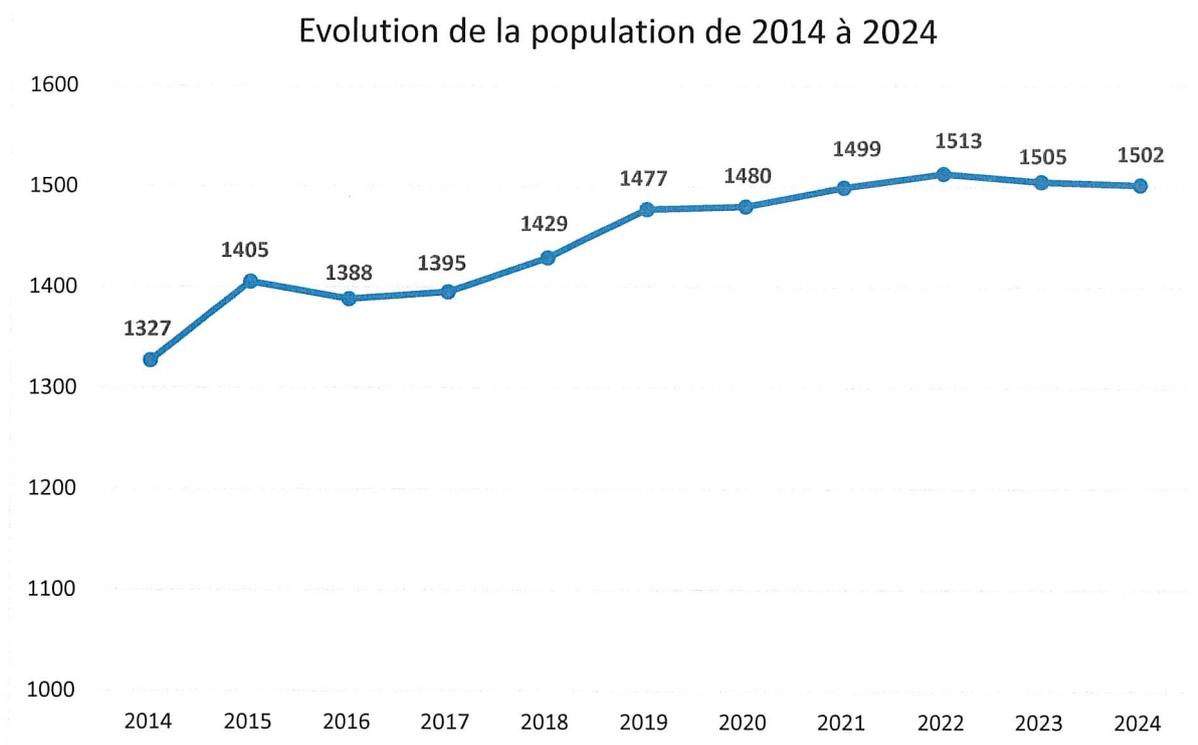
Dossiers* en traitement au niveau cantonal : 6

Dossiers* en traitement au niveau fédéral : 4

* 1 dossier = 1 à 5 personnes

2.1.6. Population

Evolution de la population de Yens



La population résidante permanente comprend la population suisse établie, la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour d'au moins un an, les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins un an.

Habitants de Yens

A fin 2024, la Commune compte 1'502 habitants, soit 1'164 suisses et 338 étrangers. Avec les étrangers en attente d'autorisation de séjour, ceux au bénéfice d'autorisation de courte durée

de moins d'une année (permis L) et les personnes en résidence secondaire, la population résidante s'inscrit à 1'528 habitants dont 348 étrangers.

Les résidents étrangers (44 pays) représentent le 22,50 % de l'effectif des habitants en résidence principale. Les ressortissants français constituent la plus forte communauté étrangère dans notre commune (35 %). Ils sont suivis des Portugais (17 %), des Belges (5 %) et des Italiens (4 %).

En cours d'année 2024, il a été procédé à l'enregistrement de 180 arrivées, 138 départs, 52 obtentions de permis de séjour et 88 prolongations de permis de séjour.

Naissances

11 naissances ont été enregistrées.

Décès

11 décès sont survenus sur le territoire communal.

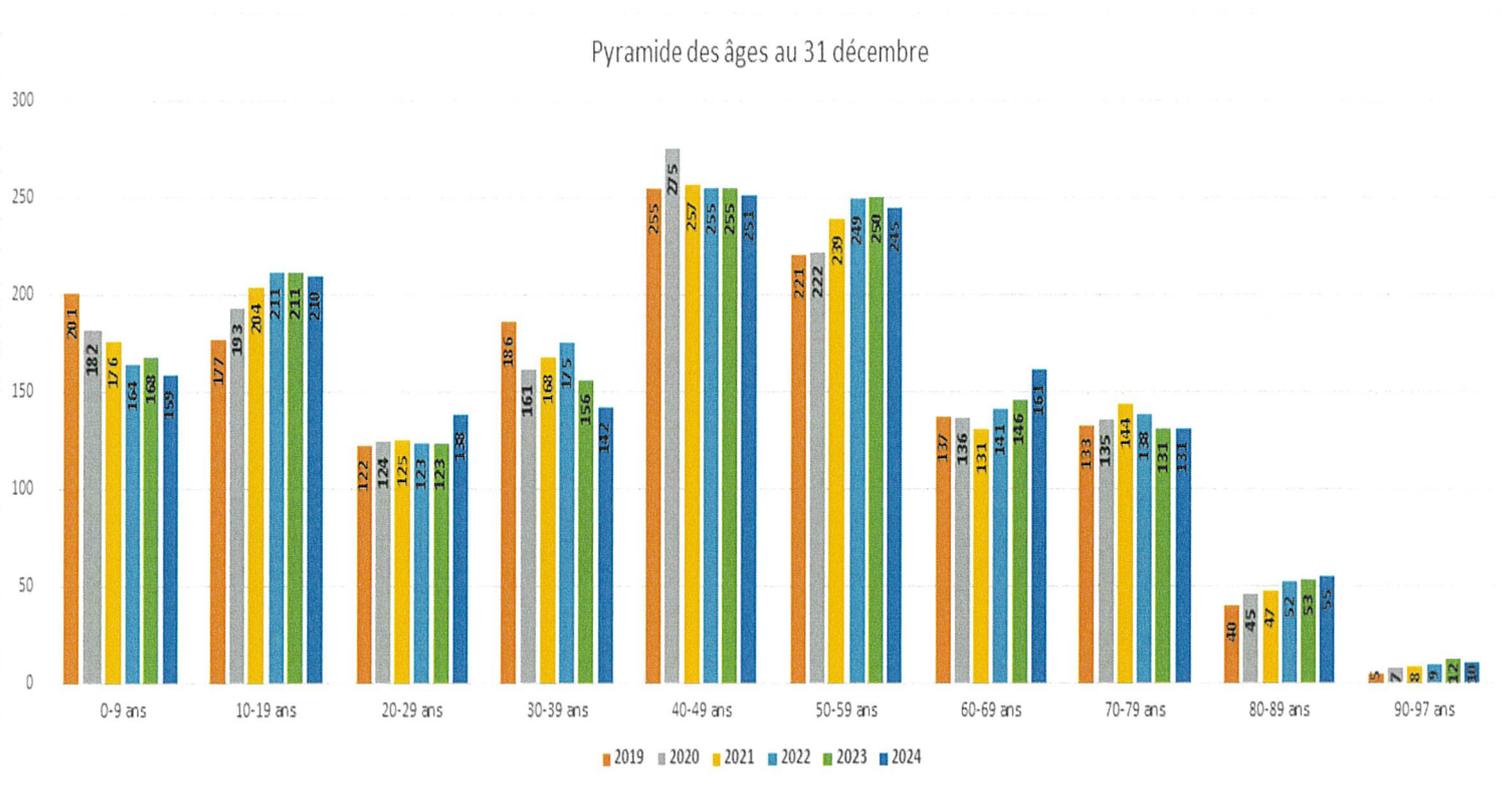
Mariages, divorces

Il a été procédé à l'enregistrement de 2 mariages et 5 divorces/séparations.

Ménages

A Yens, on recense 597 ménages à fin 2024.

Pyramide des âges



2.2. INFORMATIQUE – SITE INTERNET

L'infrastructure informatique de l'Administration communale a été entièrement renouvelée dans le courant de l'année 2019. Les différentes étapes se sont succédées, l'acquisition de nouvelles licences logicielles auprès du groupe T2i dont notamment la gestion des RH, la gestion électronique des documents, la validation électronique des factures et la gestion des séances de Municipalité.

Notre mandataire répond en permanence du bon fonctionnement des systèmes, de leur hébergement, ainsi que leur sauvegarde régulière. Toutes nos données sont stockées sur deux sites en Suisse romande.

Toutefois, un accent particulier a été mis sur la sécurité, la protection et par là même, la garantie d'une confidentialité maximale de nos données informatiques.

La Municipalité a mandaté une société spécialisée dans la prévention contre le piratage, afin de réaliser un audit interne et externe de notre parc informatique. Le résultat met en évidence les forces et les faiblesses. Une formation spécifique a été organisée pour l'ensemble des collaborateurs de notre administration communale et du réseau d'accueil Dame Tartine, au programme, rappel des bonnes pratiques informatiques et sensibilisation à la détection des tentatives d'intrusion pirate. La Municipalité a étudié différentes offres en lien avec la sécurité informatique, suivi de l'état de notre parc informatique et intervention immédiate en cas d'attaque avérée. C'est au final une société locale qui a obtenu le mandat, car leur proposition correspond en tout point à notre profil d'utilisateur, et avec une cohérence financière.

Notre site internet yens.ch est en ligne depuis 5 années. Il répond à nos principales attentes, cependant une actualisation semble pertinente de même qu'un développement vers une mise en valeur de notre patrimoine d'archives communales (images et documents textes).

Avec l'appui de la commission internet du Conseil communal, différentes pistes seront à étudier, pour rendre visible et de manière ludique l'histoire de notre commune.

2.3. POLICE DES CONSTRUCTIONS

2.3.1. Permis de construire et dossiers à analyser

La Municipalité a traité, en 2024, plus de 44 dossiers relatifs à la Police des constructions. Ces dossiers ont abouti comme suit :

- Sans suite ou en attente : 12
- Octroi d'une autorisation municipale : 11
- Octroi d'un permis de construire : 21
 - dont avec dispense de mise à l'enquête publique : 3
 - dont avec mise à l'enquête publique de compétence municipale : 1
 - dont avec mise à l'enquête de compétence cantonale : 17

2.3.2. Dossiers d'enquête - demandes d'autorisation de construire

Durant l'exercice 2024, notre secrétaire municipale, nos mandataires techniques (Masotti Associés SA à Morges, Archi3 à Yens et le SUI à Saint-Prex), ainsi que le Syndic en charge de ce dicastère, ont passé un temps important à accompagner les mandataires professionnels et leurs mandants lors de la conception de leurs projets afin que ceux-ci soient compatibles avec la réglementation en vigueur.

Grâce à ses compétences et à son engagement sans compter, Madame Isabelle Blanc, secrétaire municipale, assure le suivi de l'ensemble des dossiers inhérents à ce dicastère.

Comme par le passé, la Municipalité a été contrainte d'intervenir en raison du non-respect du cadre légal, par certains propriétaires.

2.3.3. Suivi des dossiers

Le suivi des dossiers de transformations/constructions fait appel à la procédure suivante :

- Afin de renseigner la Municipalité sur la conformité des dossiers qui lui sont soumis, nos mandataires techniques (Masotti, SUI ou Archi3) procèdent à un examen préalable et formulent un préavis sur l'aspect réglementaire du projet.
- Dans le cas d'une procédure d'enquête, une analyse réglementaire est effectuée de manière systématique en référence à chaque article concerné du Règlement communal et aux normes incendie selon les directives AEAI. Si nécessaire, les autres dispositions ressortant des lois et règlements cantonaux ou fédéraux sont prises en considération.
- Les conclusions techniques sont une aide à la décision et doivent permettre au collège municipal d'approuver ou de refuser la publication de l'enquête, voire d'accorder une dispense d'enquête ou des dérogations motivées.
- S'il y a lieu, les bureaux techniques sont consultés pour donner un avis ou proposer des solutions en cas d'oppositions. Le cas échéant, ils participent aux séances avec les requérants et/ou les opposants.
- En cas de dossiers complexes, la Commune prend également avis auprès de son avocat-conseil et de l'urbaniste communal.

2.4. URBANISME

Plan de quartier « En Muraz »

Le plan de quartier (PQ) « En Muraz » a été adopté en 1994 et a été au cœur des réflexions des autorités communales depuis. Le plan général d'affectation (PGA) et son règlement (RPGA) ont été révisés et sont entrés en vigueur en 2011, ils ont de fait, revalidé ce PQ. La demande d'abandon de ce PQ requise par certains habitants a été portée consécutivement devant la Cour de droit administratif et le Tribunal fédéral. Ce dernier a instruit le dossier et rendu un arrêt en faveur de la Municipalité (refus de la Municipalité d'abandonner ce PQ, confirmé).

Le dossier de demande de permis de construire a été mis à l'enquête du 13 mai 2015 au 11 juin 2015. Depuis, la Municipalité a traité un nombre important d'oppositions. Certains opposants ont porté l'affaire devant la Cour de droit administratif, celle-ci a instruit le dossier et rendu un arrêt en faveur de la Municipalité (délivrance des permis de construire confirmée). Un recours avait été déposé au Tribunal fédéral, qui a rendu son jugement le 1^{er} octobre 2018, concluant à l'annulation des permis de construire pour un seul motif en lien avec la circulation routière et le choix d'affecter la charge de trafic générée par ce plan de quartier sur le chemin de Sus-Vellaz. Aussi, la société Bazildezze, propriétaire et porteuse du projet de construction, a fait part de sa volonté de déposer à nouveau son projet pour mise à l'enquête publique, tenant compte à la lettre, des consignes de circulation préconisées par le plan de quartier « En Muraz » dans sa version de 1994 et reconduite en 2011, à savoir une accessibilité au périmètre, sans restriction d'utilisation, tant par le chemin de Sus-Vellaz que par le chemin de Chanta-Merloz.

Au mois de novembre 2019, le service du développement territorial a décidé d'instaurer une zone réservée cantonale sur l'entier du périmètre du plan de quartier « En Muraz ». De fait, un avis de mise à l'enquête a été publié par l'autorité cantonale, avec pour effet, une nouvelle suspension du projet de construction et ceci, jusqu'à l'entrée en force du plan d'affectation communal et de son règlement. La société propriétaire des parcelles concernées a fait recours contre cette mesure, la Cour de droit administratif et public a rendu sa décision le 15 septembre 2021, rejetant l'appel. Un recours au Tribunal fédéral a été déposé par les propriétaires du quartier, lequel a été rejeté le 24 novembre 2022. Courant de l'année 2023, dans le cadre de la révision du PACom, la Municipalité a dû se résoudre à changer l'affectation du quartier en Muraz, par un retour en zone agricole. Cette affectation ne sera effective que par l'entrée en vigueur du PACom.

2.5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La Municipalité de Yens a procédé à la réalisation de son bilan des réserves à bâtir. L'analyse de la zone à bâtir légalisée par le plan général d'affectation (PGA) du 08 mars 2011 révèle une capacité d'accueil de 925 habitants supplémentaires, alors que seuls 221 habitants sont alloués à la Commune de Yens jusqu'en 2036. En effet, suite à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée, le Canton de Vaud a procédé à une 4^{ème} adaptation quater de son plan directeur cantonal qui a été approuvée le 11 novembre 2022 par le Conseil fédéral. La mesure A11 dudit plan permet une croissance annuelle de 0.75 % de la population de 2015 à l'horizon 2036. Le PGA en vigueur de la Commune de Yens admet donc une surcapacité d'accueil de 704 habitants (50m² surf. de plancher déterminant = un habitant).

Afin de gérer rapidement cet excédent important selon les exigences du PDCn, la procédure de mise en conformité de la planification communale est menée en deux temps :

1. Instauration d'une zone réservée sur les terrains les plus excentrés et contenant des réserves importantes – Préavis municipal voté par le Conseil communal le 10 septembre 2018.
2. Révision du plan général d'affectation et de son règlement.

Ainsi, un premier dossier rassemblant les ambitions communales, ainsi que l'expression de notre stratégie d'aménagement du territoire, a été soumis pour examen préliminaire à la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL).

A l'analyse des résultats et commentaires de la DGTL, il ressort pour l'essentiel et sans surprise, que les mesures de redimensionnement de notre zone à bâtir telles que préfigurées par l'instauration de la zone réservée communale se montrent insuffisantes en regard du Plan Directeur Cantonal (PDCn).

Les étapes de révision se sont donc poursuivies durant l'année, en bonne coordination avec notre mandataire, le bureau Urbaplan à Lausanne, mais avec comme défi supplémentaire de répondre à de nombreuses directives émanant en cours d'exercice tantôt de la DGE/Biodiversité et de la DGTL/Patrimoine.

Courant 2020, la DGTL a instauré une 3^{ème} zone réservée cantonale sur une parcelle constructible proche de la Gare, démontrant une nouvelle fois l'extrême rigueur que nous impose l'application stricte du PDCn et le peu de marge de développement alloué à la Commune de Yens à moyen terme.

La Municipalité réitère ici sa vision, partagée depuis plus de 40 ans par le législateur communal, que le prochain développement du village doit se faire prioritairement dans le prolongement des quartiers Boironne et Sus-Vellaz, eu égard à la proximité immédiate du territoire urbanisé, des dessertes routières, ainsi que des équipements industriels (réseau d'eau, électricité, télécommunications).

Durant l'année 2022, la Municipalité a participé à plusieurs séances de coordination avec les différents services cantonaux pour finaliser les travaux de révision du Plan d'affectation communal et son règlement. Le retour de l'examen préalable a été reçu au mois d'octobre, la Municipalité a traité l'ensemble des remarques émises par la DGTL. Il subsiste quatre divergences majeures sur lesquelles la Municipalité entend maintenir sa position. Il s'agit notamment de compléter le tissu bâti du coteau de Sus-Vellaz et du quartier de la Gare, de relocaliser la déchetterie, d'augmenter la capacité du parcage autour de la gare ferroviaire au profit du transport public.

Durant l'année 2023, l'ensemble des documents de planification ont été présentés aux autorités communales puis à l'ensemble des habitants de Yens, en amont de la mise à l'enquête publique réalisée en juin 2023.

Enquête complémentaire

Plusieurs oppositions et remarques ont été déposées dans le cadre de la procédure de consultation, l'ensemble des opposants ont été reçus et entendus par la Municipalité. Quelques adaptations ont été consenties et reportées dans le projet PACom, le projet modifié a été soumis à nouveau à l'examen préalable du canton. Une consultation publique complémentaire a eu lieu du 21.09 au 20.10.2024, précisons que seuls les éléments modifiés du dossier d'enquête publique principal ont pu faire l'objet d'opposition ou remarque.

Le Règlement sur le Plan d'affectation Communal et la police des constructions (RPACom) a également été révisé. Ce document étant évidemment indispensable à la police des constructions, il accompagne directement le PACom et définit dans le détail les droits et devoirs en matière de construction de chaque propriétaire porteur de projet. Le dernier toilettage ayant été réalisé en 2011 seulement, ce n'est donc que quelques adaptations qui sont prévues, l'objectif étant de lui conserver son effet modérateur et conservateur sur le patrimoine bâti en général et sur la zone centrale du village en particulier.

Notre zone artisanale a été remise en question dans le cadre de la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA) par l'autorité cantonale. Après de nombreuses séances avec l'ARCAM et les services du canton, une (re) qualification de notre Zone d'Activités Locale (ZAL) en Zone d'Activités Régionale (ZAR) a été reconnue, lui conférant ainsi un développement à moyen terme. Les démarches de révision du Plan partiel d'affectation de la zone artisanale (PPA ZA) pourraient être envisagées à l'horizon 2026.

La Municipalité a décidé d'entamer une révision du Plan Directeur Communal (PDCom), qui fera suite à l'entrée en vigueur des prochains PACom et RPACom. Le PDCom est un document fondamental à la gestion de notre territoire sur le long terme (25 ans). Il permet notamment aux autorités en place de conforter leurs réflexions et d'assurer, en particulier, une cohérence et un suivi des étapes de réalisation du développement de notre Commune au travers des générations.

3. DICASTERES DE MONSIEUR STEPHANE BOSS, MUNICIPAL

3.1. FINANCES

3.1.1. Situation au 31.12.2024

Les résultats des comptes communaux au bouclage de l'année 2024 laissent apparaître un excédent des revenus de Fr. 80'258.50 comparé à la perte initiale de Fr. 30'000.00 projetée lors de l'établissement du budget. Pour rappel, l'année 2023 s'était bouclée par un excédent de produits de Fr. 98'782.33.

Encore une fois, c'est le compte No 2 « Finances » qui apporte des variations significatives, celui-ci étant, comme chaque année, toujours autant difficile à prévoir ainsi que le poste 7 « Sécurité Sociale ».

L'impôt sur le revenu a pris une importante augmentation, lequel est de Fr. 829'948.98 plus élevé qu'en 2023, pour se chiffrer à Fr. 5'309'497.99. Aussi l'impôt sur la fortune a augmenté de Fr. 276'448.21 en comparaison à 2023 et se monte à Fr. 1'036'758.38 en 2024. Autre augmentation d'impôts en faveur de la commune, l'impôt sur les gains immobiliers qui se monte à Fr. 363'607.90, soit + Fr. 267'375.90. Les autres postes sont assez comparables au budget ou aux comptes 2023. La Municipalité avait souhaité présenter un budget 2024 moins conservateur, les comptes 2024 au niveau des revenus des impôts sont donc exceptionnels et permettent à la Commune de réaliser des amortissements extraordinaires et de financer des préavis en 2025 sans pour autant augmenter, dans un premier temps, la dette.

En outre, comme chaque année, les chiffres définitifs de la péréquation pour 2024 seront connus dans le courant de l'été 2025 et sont dès lors provisoires pour 2024. Les charges très variables (basées sur les impôts) influencent considérablement nos comptes au vu des très bons résultats.

En raison de ces bons résultats 2024 et comme indiqué ci-dessus, des amortissements extrabudgétaires ont été effectués sur :

Préavis 2022-06 / Réfection Impasse de la Quize, partie route, pour un montant de Fr. 472'179.45.

Préavis 2001-02 / Construction collège Rossé 1, pour un montant de Fr. 56'700.00.

Préavis 2014-06 / Construction collège Rossé 2, pour un montant de Fr. 533'334.00.

La marge d'autofinancement est de Fr. 1'532'614.37 (Fr. 1'339'921.13 en 2023)

De manière générale, les autres comptes présentent des charges « maîtrisées » par la Commune et des revenus qui se rapprochent du budget 2024 et des comptes 2023 pour certains.

Nous apportons ci-dessous quelques rapides commentaires, qui sont plus détaillés encore dans les chapitres s'y afférant :

Le compte 320 « Forêts » fait ressortir des charges d'entretien plus élevées qu'au budget avec des dépenses de Fr. 113'312.30 contre un budget de Fr. 54'100.00 et pour 2023 des dépenses de Fr. 67'350.40. Toutefois, nous avons plaisir à faire remarquer que, si les charges augmentent, la vente de bois brut est passée de Fr. 56'773.45 en 2023 à Fr. 123'769.95 en 2024 (budget Fr. 45'000.00). La participation du canton aux charges a elle aussi augmenté de Fr. 11'000.00 pour passer à Fr. 45'921.00.

Le compte 430 « Routes » montre des coûts d'entretien du réseau routier de Fr. 13'022.95 de plus que le budget 2024, pour se trouver à Fr. 63'022.95.

Le compte 500 « Garderie Dame Tartine Yens » fait ressortir une participation aux charges d'exploitation de Fr. 195'000.00 (Budget Fr. 131'000.00 et Fr. 64'650.00 aux comptes 2023). Les comptes de l'AIRADT ont été présentés à la commission de gestion et seront votés le 7 mai 2025. Une augmentation des charges salariales et le coût horaire des fréquents remplacements d'employés sont les principales causes de cette augmentation.

La Municipalité précise que l'endettement communal effectif au 31.12.2024 se situe à Fr. 7'500'000.00 (Fr. 9'000'000.00 en 2023).

Le niveau d'endettement est donc en tout point conforme à la politique financière municipale en vigueur et se situe sous le plafond d'endettement de Fr. 18'500'000.00 approuvé par le Conseil communal le 11 octobre 2021.

Considérant le résultat de l'exercice 2024, ainsi que l'état du Bilan dans son ensemble, la Municipalité est à même d'affirmer que la situation financière de la Commune est toujours saine.

COMPTES 2024 - RAPPORT FINANCIER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Le budget 2024, établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, se soldait par un excédent de charges de Fr. 30'000.00 (après amortissements et attributions de recettes affectées). Au terme de cet exercice, le résultat du compte de fonctionnement se présente de la façon suivante :

	COMPTES	BUDGET
Total des revenus / recettes budgétaires sans les prélèvements aux réserves	10'928'991.10 [¶]	9'008'873.00 [¶]
Total des charges / dépenses budgétaires sans les amortissements et attributions	<u>-9'396'376.73[¶]</u>	<u>-8'473'570.00[¶]</u>
Marge d'autofinancement	1'532'614.37	535'303.00
Prélèvement sur fonds de réserve service des eaux	624'457.77	
Prélèvement sur fonds de réserve débiteurs douteux	20'798.77	
Prélèvement sur fonds de réserve service des eaux (libre)	147'300.30	
Prélèvement sur fonds de réserve épuration (libre)	120'691.38	
Prélèvement sur fonds de réserve ERM (libre)	303'948.01	
Prélèvement sur fonds de réserve investissements futurs	385'468.37	
Prélèvement sur fonds de réserve routes	181'246.93	
Remboursement financement spéciaux épuration	<u>-76'748.19</u>	
	3'239'777.71	
Amortissements budgétaires, extra budgétaire et attributions de recettes affectées :		
Amortissement préavis Impasse quize, épuration	-12'800.00 [¶]	-12'800.00
Amortissement préavis Impasse quize, route	-15'700.00	-15'700.00
Amortissement préavis miéville, route	-28'000.00	-28'000.00
Amortissement petit carroz, séparatif	-8'400.00	-8'400.00
Amortissement petit carroz, eau	-4'415.00	-4'415.00
Amortissement collège du Rossé I	-143'300.00	-143'300.00
Amortissement collège du Rossé II et UAPE	<u>-333'333.00</u>	<u>-333'333.00</u>
	-545'948.00	-545'948.00
Amortissement extra-budgétaire		
Amortissement extra budgétaire Rossé I	-56'700.00	
Amortissement extra budgétaire Rossé II	-533'334.00	
Amortissement extra-budgétaire réfection impasse de la Quize, route	-472'179.45	
Amortissement passage MCH2 (9143.1-9144.1-9144.3)	<u>-3.00</u>	
	-1'062'216.45	
		III
Amortissement par reprise de réserve		
Amortissement mise en séparatif miéville, épuration	-120'691.38	
Amortissement crédit d'étude réfection gare	-136'015.01	
Amortissement étude réfection AF et collecteurs	-72'643.25	
Amortissement crédit d'étude locaux administratifs	-358'057.04	
Amortissement impasse de la Quize, eau	-120'242.99	
Amortissement réhabilitation des ouvrages de captage Very	-504'214.78	
Amortissement mise en séparatif miéville, eau	<u>-147'300.30</u>	
	-1'459'164.75	-545'948.00
Attribution des recettes affectées au fonds de réserve ordures ménagères-déchets	-10'008.99 [¶]	-10'650.00
Attribution des recettes affectées au fonds de réserve épuration	0.00	0.00
Attribution des recettes affectées au fonds de réserve service des eaux	<u>-82'181.02</u>	<u>-8'705.00</u>
	-92'190.01	-19'355.00
R e s t e : Excédent présumé des recettes budgétaires		-30'000.00
R e s t e : Excédent effectif des recettes	80'258.50	

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Taux d'imposition communal	70.0 %	71.5 %	71.5 %	71.5 %	71.5 %	73.0 %	73.0 %
Recettes fiscales ordinaires	7'159'809	6'060'244	6'060'052	5'401'678	6'636'691	5'695'673	6'482'032
Recettes fiscales extraordinaires	260'996	265'851	260'413	126'898	217'211	282'308	226'486
Impôt sur gains immobiliers	363'608	96'232	296'444	-7'759	189'407	213'875	25'253
Sous-total :	7'784'413	6'422'327	6'616'909	5'520'817	7'043'310	6'191'855	6'733'771
Emoluments, intérêts de retard, remboursement de frais	100'717	46'896	34'009	91'189	53'571	109'240	70'739
Participation du canton (RIE III)	8'253	4'067	6'752	-19'910	33'268	23'646	0
Total :	7'893'383	6'473'290	6'657'670	5'592'096	7'130'148	6'324'741	6'804'510

3.2. BATIMENTS COMMUNAUX

3.2.1. Eglise

Travaux d'entretien courant.

3.2.2. Ecole et ancien bâtiment administratif (Place de la Cité)

Durant l'année 2024, les travaux d'entretien ont été plus que minimes, compte tenu des travaux de rénovation de l'ancien collège que la Municipalité avait étudié.

A ce sujet, nous vous rappelons dans un premier temps l'historique de ce projet :

- 1) Le préavis 2023-01, validé par le Conseil Communal dans sa séance du 20 février 2023, concernant la demande de crédit de Fr. 385'000.00 a permis de mettre à l'enquête la transformation de l'ancien collège de la Cité.
- 2) Lors de la séance du Conseil Communal du 18 mars 2024, le projet mis à l'enquête a pu être présenté. Celui-ci comprenait la création d'un commerce, d'un cabinet de santé, d'une salle communale, d'un espace coworking et des bureaux administratifs de la commune.
- 3) Durant l'année 2024, la Municipalité, secondée du bureau M&R comme assistant du maître d'ouvrage et du bureau d'architectes MBArchitectes, retenu après un appel d'offres, ont rencontré les différents intervenants du Canton, puis les opposants au projet, afin de présenter un préavis au Conseil Communal qui satisfasse toutes les parties et s'intègre parfaitement au centre du village.
- 4) Lors du Conseil Communal du 10 février 2025, les conseillères et conseillers communaux ont adopté le préavis 2025-01 d'un montant de Fr. 4'053'600.00.

Durant la deuxième partie de l'année 2024, les locataires des locaux ont déménagé pour intégrer d'autres locaux, afin de laisser les entreprises effectuer des sondages et en vue du début du chantier.

Les autres dépenses et revenus de ce poste n'apportent pas de commentaire spécifique.

3.2.3. Salles des sociétés et du Conseil communal et annexes

Entretien courant.

3.2.4. Place du Pressoir

Entretien courant.

3.2.5. Bâtiment de la Léchère

Tenant compte de la volonté de la Municipalité d'assainir la partie énergétique de ce bâtiment et de transformer les bureaux communaux en appartements, les dépenses d'entretien sont restées dans le budget et n'apportent pas de commentaire spécifique.

Aucune mutation de locataire ne s'est produite en 2024.

3.2.5.1 Boulangerie

Nous avons rencontré Monsieur Flageul, afin de lui rappeler les attentes de la Municipalité et des habitants de la Commune, tout en entendant également les retours de ce dernier, sur le manque de fréquentation à certaines heures de la journée, ce qui a amené l'Artisan Gourmand à changer à plusieurs reprises ses horaires durant l'année.

A noter que depuis la fin de l'année 2024, notre boulanger a arrêté toute sa production à Yens, pour la centraliser dans son laboratoire à Tolochenaz. Bien entendu, vos municipaux ont repris en main ce dossier après avoir pris connaissance de ceci et depuis le début de l'année 2025 les discussions ont repris quant à la suite de ce commerce, que la commune de Yens se doit de conserver.

3.2.5.2 Immeuble Coopérative Cité Derrière

Durant l'année 2024 le chantier a suivi son calendrier et le municipal des bâtiments a participé à de nombreuses séances de chantier. La livraison du bâtiment est estimée à septembre 2025, et l'entrée des locataires suivra, après une sélection par la commission idoine selon le règlement d'attribution en vigueur.

3.2.6. Auberge communale de la Croix d'Or

Les différentes charges ont été inférieures au budget. A noter que dans les frais d'entretien, figurent des travaux réalisés sur les moteurs de portes et la ventilation.

Nous restons à l'écoute de nos aubergistes, afin de tout mettre en œuvre pour offrir des outils de travail en parfait état de fonctionnement et en 2025 nous aurons de nouvelles dépenses d'entretien pour des travaux de peinture et de carrelage, mais celles-ci restent largement respectables.

Après bientôt 15 ans d'exploitation Madame et Monsieur Hiernard effectuent toujours un travail de haute qualité, faisant connaître notre auberge dans toute la région et plus.

3.2.7. Congélateur communal

Après réception du rapport sur l'état du congélateur communal, seuls des travaux d'entretien courant ont dû être réalisés durant l'exercice.

3.2.8. Refuges forestiers

Travaux d'entretien usuel. A noter encore une déprédation au grand refuge par une tentative d'effraction. Ces soucis sont toujours suivis d'un dépôt de plainte.

Le nouveau chauffage a été mis en place en début d'année :



La location de nos refuges continue d'augmenter, ce dont nous nous félicitons.

3.2.9. Salle polyvalente de Praillon

La Municipalité avait porté un montant important au budget, afin de remplacer l'entier des cylindres et de certaines poignées de tous les accès à la salle polyvalente, avec un système de gestion à distance. Toutefois, tenant compte de la mise en place en parallèle des rondes effectuées par la société Securitas et de leurs bons retours, il a été décidé de ne pas donner suite au projet des cylindres, raison pour laquelle les dépenses d'entretien sont nettement inférieures au budget voté de Fr. 110'000.00 (dépenses Fr. 40'010.88).

Nous trouvons cependant dans le poste d'entretien, les travaux de réfection du sol de la scène (Fr. 7'061'40 de ponçage et Fr. 5'077.45 de pose d'une peinture spéciale) et de mise en place d'un nouveau rideau obscurcissant par Chapuis Stores pour un montant de Fr. 14'675.10, afin d'améliorer la qualité visuelle en cas de diffusion de films.



La location de la salle polyvalente à des privés a été au-dessus du précédent exercice, avec des recettes de Fr. 22'676.00 contre Fr. 18'625.00 en 2023.

A noter que notre salle reste utilisée à son plein la semaine, par l'école bien entendu mais aussi par les sociétés locales en fin de journée et le soir et encore par « Yens de Demain » le mercredi après-midi.

3.2.10. Garderie « Dame Tartine », UAPE, bâtiments scolaires du Rossé I et II et extérieurs

A la suite du départ des pompiers, la voirie de Yens a pu reprendre les locaux et s'est aménagé un vrai local de pause-cuisine. Des dépenses de travaux sanitaires pour Fr. 4'046.20 et d'électricité de Fr. 5'741.95 ont été réalisés. A noter que notre responsable voirie Monsieur Bolay a repris un ancien agencement de cuisine, sans frais pour la commune.



Des travaux d'électricité dans les salles de classes ont dû être effectués à la demande des écoles pour Fr. 3'119.50, afin de répondre aux exigences cantonales.

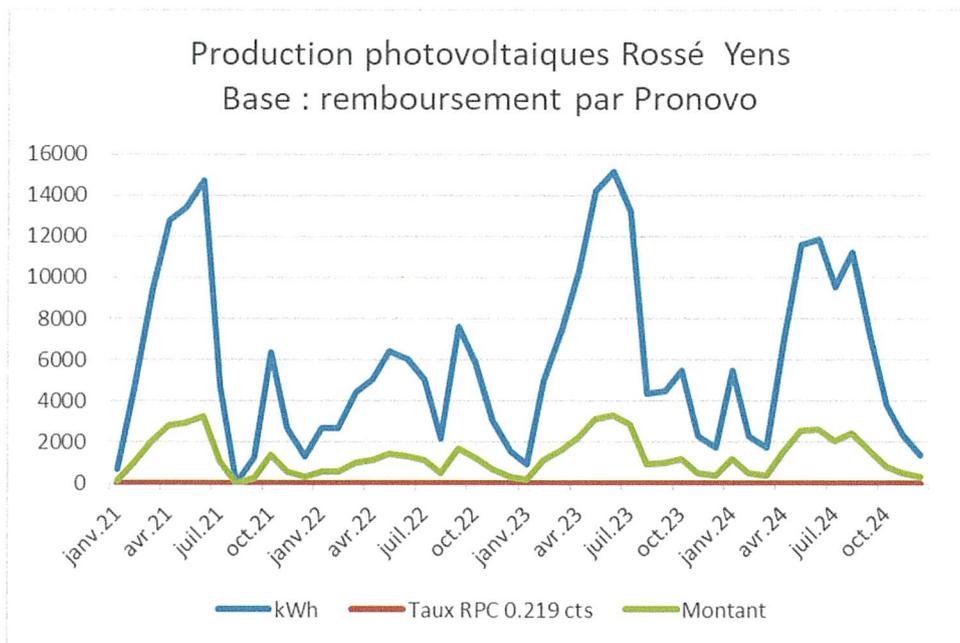
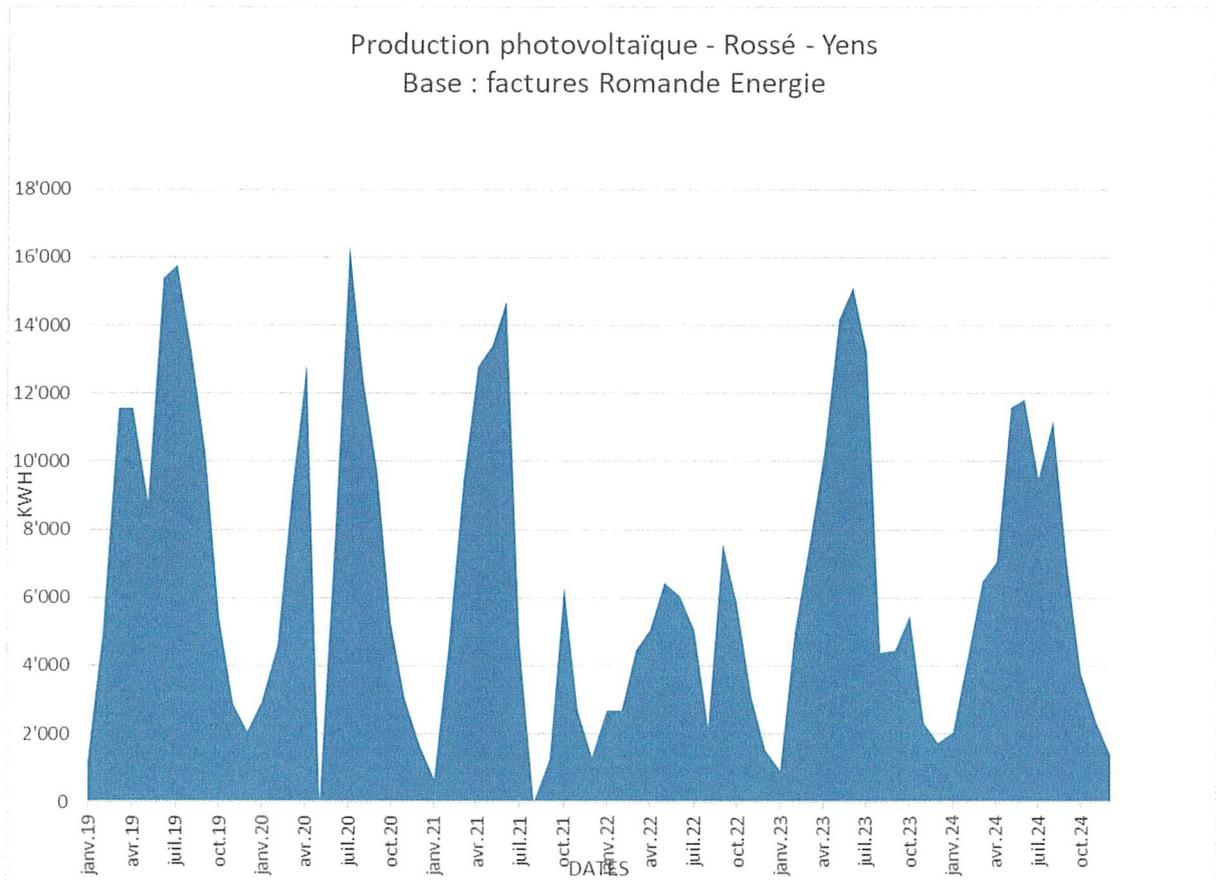
En outre, nous continuons d'entretenir notre toiture Rossé I et II avec des interventions de Pro-Toit pour un peu plus de Fr. 13'000.00 (dépenses hors dossier Batineg ci-dessous), afin d'éviter des infiltrations.

L'exercice annuel d'évacuation a été effectué avec les écoles et Dame Tartine et ce, à entière satisfaction.

Durant l'année 2024, la société Batineg a réalisé les travaux de modification de toiture, afin de résoudre les venues d'eau dans l'atrium depuis la mise en service du bâtiment du Rossé II. Pour rappel, il avait été convenu que la Commune de Yens prendrait à charge 10 % des travaux mais au maximum Fr. 30'000.00. Au vu des nouvelles venues d'eau constatées après la réalisation des travaux, le montant de Fr. 30'000.00 n'a pas encore été payé et toutes les démarches pour annoncer les défauts ont été réalisées.



La production du photovoltaïque en 2024 est représentée ci-dessous.



4. DICASTERES DE MONSIEUR JONATHAN LUETHI, MUNICIPAL

4.1. SAGEP – CONSEIL D'ADMINISTRATION



4.1.1. Rappel historique et assemblée générale des actionnaires

L'exploitation de la nappe phréatique du Pénezy relève du domaine public cantonal et est, à ce titre, soumise à l'octroi d'un Acte de concession pour usage d'eau délivré par le Département de la sécurité et de l'environnement. C'est à la faveur du renouvellement d'un ancien Acte de concession établi en 1952 au seul bénéfice de la Commune de Yens et sous l'impulsion du SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires, Section Distribution de l'eau), que voit se concrétiser la mise sur pied d'une plateforme régionale de fourniture d'eau potable - la SAGEP - aux fins d'assurer les besoins en eau des Communes et Associations de Communes partenaires. La SAGEP exploite trois puits de captage dans le sillon du Pénezy (PC1, PC2 et PC3).

Pour rappel, cette société anonyme sans but lucratif, accomplit une tâche de droit public contrôlée par les instances cantonales compétentes et a pour but d'exploiter, via une concession de 50 ans (échéance 31.12.68), la nappe du Pénezy. Compte tenu de sa mission, elle est exemptée d'impôts.

La SAGEP est domiciliée à Yens, au Greffe. Les tâches administratives sont remplies par notre Secrétaire municipale, assistée de notre Préposée au contrôle des habitants. Les opérations en lien avec la facturation sont assurées par notre Boursière, assistée de son adjointe. La SAGEP remercie chaleureusement ces quatre personnes pour l'excellent travail fourni.

L'assemblée générale ordinaire 2024 des actionnaires SAGEP s'est tenue le mercredi 29 mai 2024 à Yens. Les actionnaires des associations AIEB (Association Intercommunale des Eaux du Boiron pour les Communes de Denens, Lully, Lussy-sur-Morges, Tolochenaz et Villars-sous-Yens), AVM (Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges pour les Communes de Hautemorges, Chigny, Clarmont, Echichens, Vaux-sur-Morges et Vufflens-le-Château) et de la Commune de Yens étaient représentés. Le procès-verbal a été rédigé par l'Administrateur et Secrétaire M. Oscar Cherbuin.

4.1.2. Composition du Conseil d'administration

- AIEB : MM. Christophe Ormond, Président, Municipal à Denens et Marc Genton, Vice-Syndic à Lully.
- AVM : M. Oscar Cherbuin, Secrétaire, Municipal à Echichens.
- Commune de Yens : MM. Jonathan Lüthi, Vice-Président, Municipal, et Kurt Bühler, Municipal.

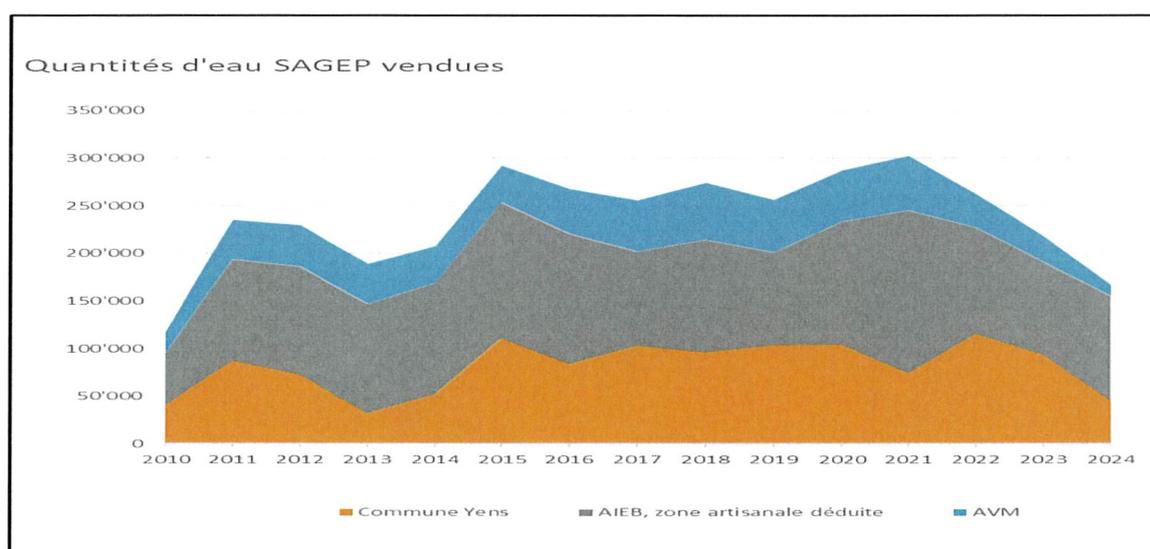
4.1.3. Débits souscrits et actionnariat SAGEP

Actionnaires	Débit Souscrit Lt/min	Débit Souscrit %	Nombre d'actions	Montant Fr.	Volume 2024 %	Ecart entre souscription et consommation
Commune de Yens	1'000	37.04	370	370'000	26.98	32.32
AIEB	1'300	48.15	482	482'000	66.33	62.18
AVM	400	14.81	148	148'000	6.69	2.50
TOTAL	2'700	100.00	1'000	1'000'000	100.00	100.00

4.1.4. Ventes d'eau

Les revenus annuels de la SAGEP issus des ventes d'eau 2024 au tarif de Fr. 0.80 le m³ représentent un montant de Fr. 133'227.00, soit :

VENTES	2024 m3	2024 Fr.	2024 %	2023 m3	2023 Fr.	2023 %	SOUSCRIT %
AIEB	110'462	88'369.40	66.33	98'305	78'644.00	45.10	48.15
AVM	11'145	8'916.00	6.69	26'813	21'450.40	12.30	14.81
YENS	44'927	35'941.60	26.98	92'862	74'289.60	42.60	37.04
TOTAL	166'354	133'227.00	100.00	217'980	174'384.00	100.00	100.00



Actionnaires	Année / m3											
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
AIEB, zone artisanale déduite	115'133	117'288	143'463	137'160	99'217	118'716	97'684	129'318	171'240	111'801	98'305	110'462
AVM	42'019	38'713	38'208	46'402	53'636	59'595	55'351	53'981	56'772	35'092	26'813	11'145
Commune Yens	31'477	51'721	110'388	83'526	102'462	95'559	103'284	104'284	74'053	115'249	92'862	44'927
Total annuel	188'629	207'722	292'059	267'088	255'315	273'870	256'319	287'583	302'065	262'142	217'980	166'354

Activités du CA de la SAGEP

Durant les 12 derniers mois écoulés, le Conseil d'administration a tenu séances à 8 reprises. Des séances de travail dites par délégations se sont tenues hors réunions du conseil d'administration en présence des partenaires de la SAGEP, telles que bourse de Yens, des

mandataires et prestataires techniques, OFCO, AIEGEP, et des séances de coordination des surveillants réseaux et autres séances de chantier.

Les sujets traités et activités déployées ont été les suivants :

- Démission de Christophe Ormond, Président du CA, avec effet au 31.12.24 et réorganisation du CA. Présidence reprise par Jonathan Lüthi. Oscar Cherbuin reste Secrétaire tandis que Marc Genton prend la responsabilité des finances et Kurt Bühler du suivi de terrain.
- Gestion et administration des affaires courantes.
- Analyses d'eau selon planification et contrôles aléatoires de l'OFCCO : les résultats sont toujours excellents.
- Bouclage des comptes 2023 et élaboration du budget 2025.
- La production 2024 a été basse (voir graphique ci-dessus « Quantités d'eau SAGEP vendues ») en raison de la coloration de l'eau suite aux intenses pluies de fin 2023. Cette nouvelle coloration a provoqué des problèmes de fonctionnement des UV. Des travaux de modification des systèmes UV ont depuis été menés à bien. Le PC1, équipé jusqu'ici d'une seule pompe a été doté d'une seconde pompe, compte tenu du rôle primordial qu'il a joué durant les défauts UV rencontrés au PC2 et 3. La production d'eau est à nouveau bonne et un effort particulier est fourni en faveur de l'AIEB pour lui fournir toute l'eau souhaitée.
- Notre surveillant de réseau Monsieur Thibault Gebhard, réalise un travail de grande qualité. Lors de l'inspection de l'OFCCO, aucun manquement sérieux n'a été relevé. En revanche, le canton exige encore davantage de rapports et autres processus écrits. Monsieur Gebhard collabore efficacement avec les surveillants de l'AIEB et le surveillant de l'AVM, dont il assure le remplacement pour les situations urgentes.
- Le Professeur Aurèle Parriaux a rédigé les deux rapports qui lui sont annuellement commandés :
 - sur la nappe phréatique exploitée
 - sur le ruisseau de Pénezy qui interagit avec dite nappeIl a également assuré le suivi du projet de gravière aux Bougeries. En effet, une attention particulière est toujours vouée par le CA SAGEP aux risques d'atteinte à notre site de captages d'eau potable. La prospection du gisement est en cours. Il a analysé la synthèse des données acquises à ce jour. Il nous a assuré de la qualité du travail effectué par les meneurs du projet. Dite synthèse devra être soumise aux autorités cantonales. Le projet devra également être précisé. Un soin particulier devra être consacré à la minimisation des impacts sur les ressources en eau à la périphérie du bois des Bougeries.
- Les travaux du groupe d'étude autour du projet de renaturation du Pénezy, de la création d'un puits sur le site du PE3 (futur PC4) et du forage d'un nouveau puits par l'AIEBBM sur son site du Grand Marais ont été poursuivis. Cette plateforme de travail a abouti à la mise sur pied de l'AIEGEP (Approvisionnement Intercommunal en Eau Géré et Exploité Pérennement). Les premiers essais de pompage doivent être menés par l'AIEBBM. S'ils sont très concluants, il est envisagé que la SAGEP puisse renoncer à construire le PC4 et acheter de l'eau à l'AIEBBM. Cette manière de faire permettrait également d'étendre le réseau de nos conduites de transport et, par voie de conséquence, les possibilités d'alimentation en eau de secours.
- Le travail visant à pallier le risque de pénurie d'électricité a été poursuivi. La génératrice – dont la mise à disposition nous est contractuellement assurée – fonctionne et assure à la SAGEP de pouvoir faire fonctionner le PC3 en tout temps.
- Renouvellement du prêt de Fr. 380'000.00 de la SAGEP à l'AVM.
- La SAGEP est intégrée à un Groupe régional de gestion des mesures en période de sécheresse - coordination de l'information entre partenaires-distributeurs d'eau de la région.
- La ligne téléphonique du PC1 a été cassée par deux fois par des branches lors de tempêtes. Un système détourné de signalement de la perte du signal a été mis en place au moyen de la télégestion de Yens.

- Finalement, le CA SAGEP a poursuivi ses réflexions visant à réduire le prix du m³ d'eau vendu.
- C'est ici l'occasion de préciser que nos fidèles mandataires produisent un travail d'une grande qualité, à savoir le Professeur Aurèle Parriaux, le bureau Miaz & Weisser et la maison Pilet.

Les futurs travaux de la SAGEP et les missions à venir du CA devraient porter sur les dossiers suivants :

- Production d'eau et contrôles de qualité
- Suivi de la nappe
- Suivi du ruisseau
- Mise en conformité de nos documents à la suite de l'inspection de l'OFCE.
- Suivi du projet de Gravière aux Bougeries, en association avec les communes de Hautemorges et de Bremblens
- Participation au groupe de travail AIEGEP
- Test annuel de la génératrice

En conclusion, le partenariat Yens - SAGEP fonctionne très bien à la satisfaction des différents acteurs.

4.2. ROUTES

- Schéma directeur des déplacements, état de la planification.
La Municipalité a poursuivi ses travaux pour mettre en œuvre les mesures préconisées par le bureau Transitec dans le cadre de son rapport intitulé schéma directeur des déplacements. Elle a travaillé sur la réfection et sécurisation des routes de la Gare afin d'y améliorer le trottoir existant et réduire la vitesse au niveau de la traversée du quartier de la Gare.
- Le Conseil communal a adopté le préavis 2024-04 demande de crédit de Fr. 298'000.00 pour l'aménagement de l'arrêt de bus CarPostal ligne 10.727 « Yens gare » étape 1 ; des travaux d'aménagement des accès de la Gare, de l'agrandissement de ses parkings et de la réfection de la route de la Gare. La place a été transformée de manière à pouvoir accueillir le bus de CarPostal. A ce jour, une opposition de l'AVACAH doit encore être traitée avant que les travaux ne puissent aller de l'avant.
- Le Conseil communal a adopté le préavis Demande de crédit de Fr. 1'445'000.00 pour la réfection des ouvrages AF et collecteurs – Etape E01 – 2024. La Municipalité est dans l'attente du retour des autorités cantonale et fédérale.
- Préavis 2022-06 Demande de crédit de Fr. 960'000.00 pour la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable, la réfection de la Rue du Carroz et de l'Impasse de la Quize. Les travaux de pose de la bande de roulement ont été réalisés comme prévu, tout comme le marquage au sol.
- Préavis 2023-02 Demande de crédit de Fr. 460'000.00 pour la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable, la réfection de la rue Miéville. Les travaux de pose de la bande de roulement ont été réalisés comme prévu.
- Projet « Pick-e-Bike », vélos électriques en libre-service mené par la SEFA. La Municipalité a mis en place des zones de dépose recommandées.

4.3. TRANSPORTS PUBLICS

La Municipalité a pu, en collaboration avec l'ARCAM, la DGMR et CarPostal, ouvrir le 15 décembre 2024 une nouvelle ligne de bus CarPostal (ligne 10.727) qui relie « Yens gare » au nouvel arrêt « Yens village » pour desservir ensuite « Lavigny hôpital », « Etoy village », « Allaman gare », « Aubonne gare » puis « Lavigny café » et retour.

4.4. EAU POTABLE

Consommation d'eau potable de ces 19 dernières années :

Année	Habitants	Cultures maraîchères	AIEB	Zone artisanale	AVM	Total
-	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³
2006	75'162	28'421	162'231	832	38'336	304'982
2007	72'722	31'369	135'910	689	39'291	279'981
2008	70'905	18'172	136'430	995	39'416	265'968
2009	75'945	23'558	114'134	1'184	40'666	255'487
2010	89'832	22'352	114'494	1'183	44'213	272'074
2011	76'258	32'989	106'696	1'012	41'425	258'380
2012	71'149	23'300	113'062	1'091	43'719	252'321
2013	77'405	17'154	115'133	993	42'019	252'704
2014	81'770	27'488	117'288	1'281	38'713	266'540
2015	94'460	37'681	143'463	1'340	38'208	315'152
2016	93'365	34'634	137'160	1'469	46'402	314'499
2017	90'895	36'921	99'217	1'150	53'636	281'819
2018	110'881	53'468	118'176	1'416	59'595	344'076
2019	97'540	43'235	97'684	1'287	55'351	295'097
2020	116'201	52'378	129'318	1'079	53'981	352'957
2021	116'557	46'369	171'240	1'104	56'772	392'042
2022	105'785	52'383	111'801	1'135	35'092	306'196
2023	106'716	41'839	98'305	1'094	26'813	274'767
2024	93'456	37'278	112'090	1'628	11'145	255'597

L'eau fournie provient pour 44'927 m³ de la SAGEP et pour 87'435 m³ des sources du Very et du Pourier (dans une moindre mesure).

Pour mémoire, nous devons procéder à la réfection des éléments suivants de notre réseau :

Remplacement du réservoir de l'Ente construit au début du XX^e siècle qui est obsolète, par un coupe-pression (petit réservoir) à construire en amont. Un mandat d'étude pour la réalisation dudit coupe-pression a été donné. Conjointement, des travaux sur les conduites de transport d'eau vers le village sont en cours de réalisation.

Le recaptage de la source de la Teinture (source des fontaines), visant à pouvoir alimenter le réseau communal, a fait l'objet d'une étude en 2018. La Municipalité entendait recapter cette source en 2020. Toutefois, une quantité de chlorothalonil dépassant les normes y a été décelée. Il s'agit d'une substance active d'un produit phytosanitaire utilisé dans l'agriculture. Il appartient à la famille chimique des organochlorés dérivés du benzène. Après plusieurs années de discussion, la Municipalité a obtenu du canton la mise en place d'un périmètre de protection qui devrait permettre la mise en place de zones de protection (S1, S2 et S3) une fois le captage refait et ce polluant « évacué » par le lavement des sols. Les dernières analyses semblent montrer une diminution des résidus. Des pourparlers avec les propriétaires du foncier sont également menés afin d'obtenir l'inscription d'une servitude de source.

Le préavis « Réseau d'eau potable, réhabilitation des ouvrages de captage de la source du Very » avait pour objectif de procéder à un recaptage complet de la source. Les travaux ont été réalisés en 2022. La procédure de validation des zones de protection a ensuite été menée à bien.

Le Conseil communal a adopté le préavis 2024-01 Réseau d'eau potable Remplacement de la conduite Pra Landez – Chemin des Niclettes. Un crédit de Fr. 674'000.00 a été alloué pour ces travaux qui ont débutés en 2024 comme planifiés. Ils se sont déroulés à satisfaction et seront terminés en 2025. Aucun vestige archéologique n'a été mis à jour.

La Municipalité a profité de travaux de l'AIEB sur son réservoir de Pra-Palud pour poser une conduite permettant de remonter, après installation d'une pompe, de l'eau de secours depuis le réservoir de l'AIEB.

4.5. EPURATION EU-EC

4.5.1. Plan des travaux collecteurs EU-EC

Pour mémoire, la mise en séparatif du village a été achevée avec la mise en séparatif de la rue Miéville. Dans le cadre du préavis 2014-01 une modélisation et un diagnostic du fonctionnement des collecteurs communaux ont été réalisés par le bureau e-dric (rapport du 7.10.15. La mise en séparatif ayant été achevée, il conviendra à l'avenir de procéder à des réfections aux endroits problématiques (notamment à la route de l'Ente, selon projet de préavis 2012-02).

Des travaux de réfection sur les collecteurs existants de la route de la Gare sont planifiés dans le cadre de la réfection de ladite route. Conformément au PGEE (plan général d'évacuation des eaux), 200 m du tronçon inférieur seront en principe chemisés et 320 m du tronçon supérieur seront reconstruits (redimensionnement du collecteur des eaux claires) ; à noter que le collecteur des eaux usées appartient au réseau de l'ERM. Les études sont en cours.

Un inventaire sommaire a mis en évidence quatre cas de débordements de ruisseaux ou de points constructifs à améliorer (Pra Palud, Muraz, Nouriflon, Boiron) lesquels feront l'objet d'une réhabilitation. Des travaux sont prévus en 2025 dans les secteurs en Muraz et sur le Nouriflon. D'autres travaux seront réalisés dans le cadre du préavis 2024-05 Demande de crédit de Fr. 1'445'000.00 pour la réfection des ouvrages AF et collecteurs – Etape E01 – 2024.

4.5.2. Epuration communale : situation 2024

Données générales	Habitants
Population au 31.12.2024	1'502
Nombre d'habitants raccordés à la STEP	1'420
Nombre d'habitants à raccorder à la STEP	10
Nombre d'habitants non raccordables	72

4.6. ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL

4.6.1. Bureau du Conseil Intercommunal

Premier semestre 2024

Président : M. Christian Müller
Echandens

Deuxième semestre 2024

Président : M. Jacky Leimgruber
Ecublens

Sommaire des décisions prises par le Conseil Intercommunal

Durant les séances tenues en 2024, le Conseil Intercommunal a décidé :

Le 23 juin 2024,

- D'adopter les comptes et le rapport de gestion 2023.

Le 25 septembre 2024,

- D'adopter le budget pour l'exercice 2025

4.6.2. Représentants communaux au Conseil Intercommunal

- M. Alexandre Morand, Conseiller communal,
- M. Kurt Bühler, Municipal

4.6.3. Comité de Direction

Dès le 1^{er} juillet 2021

- M. Christian Maeder, Président, Ecublens, Administration, personnel et assurances
- M. Jean-Jacques Aubert, Vice-Président, Morges, Exploitation de la STEP
- M. Jonathan Lüthi, Membre, Yens, Exploitation du réseau et des STREL
- M. Alain Garraux, Membre, Préverenges, Finances et informatique
- M. Bernard Perey, Membre, Denens, Citernes, faucardeuse et missions spéciales.

A noter que le Comité de Direction publie son rapport de gestion sur son site internet : www.erm-step.ch.

4.7. GAZ NATUREL

Le réseau est géré par Cosvegaz SA et Energiapro SA, sociétés du groupe Holdigaz. Aucune remarque particulière.

4.8. CIMETIERE, PARCS ET PLACES

Les travaux d'entretien se font sans produit phytosanitaire. Si l'achat d'une désherbeuse à eau chaude permet de gérer les espaces publics de manière durable, des réflexions sont toutefois menées pour simplifier les travaux d'entretien (adaptation de certaines surfaces).

4.9. **ARCAM**

L'Association de la région de Cossonay - Aubonne - Morges est l'organisme de développement régional et regroupe actuellement 56 communes du district de Morges et des membres privés (entreprises, associations, particuliers) de la région.

L'objectif principal de l'ARCAM est de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités touristiques, économiques, des équipements et des services. Elle a également pour objectif de coordonner les actions intercommunales et de demeurer à l'écoute des habitants du district afin de répondre à leurs besoins.

L'ARCAM apporte aussi un soutien à tous les acteurs économiques de cette région. Enfin, elle traite également des problématiques liées à l'aménagement du territoire. De plus, elle propose chaque année à ses communes membres un programme de formation.

La cotisation ordinaire annuelle se monte à Fr. 9.80 par habitant.

L'ARCAM publie son rapport d'activités sur son site internet www.arcam-vd.ch.

5. DICASTERES DE MADAME SABINA HANSEN, MUNICIPALE

5.1. ASISE

5.1.1. Préambule

L'ASISE a été créée le 20 décembre 2011. Cette association regroupe les Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Villars-sous-Yens et Yens.

Au 1er octobre 2024, 1'100 élèves (2023 : 1'136) étaient scolarisés dans l'établissement scolaire de Saint-Prex et environs dont l'ASISE répond aux obligations communales.

5.1.2. Comptes

Le total des charges refacturé aux Communes de l'ASISE se monte à Fr. 6'133'704.21 pour 2024 contre Fr. 6'273'852.00 au budget 2024 et Fr. 6'029'375.47 pour les comptes 2023. Le total de ces charges est divisé en quatre catégories :

- Administration et dépenses générales : calculées selon le principe du prix coûtant.
- Coûts financiers des locaux scolaires : calculés selon le barème initial adopté par le préavis No 2011-03.
- Coûts d'exploitation des locaux scolaires : calculés selon le barème initial adopté par le préavis No 2011-03 et modifié par le préavis No 2018-04.
- Coûts des transports scolaires : calculés selon le principe du prix coûtant.

Les charges d'administration et dépenses générales, les coûts financiers et les coûts d'exploitation sont répartis entre les Communes pour moitié, en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2024 et pour moitié en fonction du nombre d'élèves, basé sur la moyenne entre le 1er octobre 2023 et le 1er octobre 2024. Les coûts des transports scolaires pour le raccordement sont répartis selon la méthode précitée, ceux du secondaire pour moitié (mais au maximum Fr. 108'000.00) à charge de la Commune de Saint-Prex, le solde selon la méthode précitée entre les autres Communes et les coûts du primaire sont refacturés uniquement aux Communes concernées.

La fiduciaire PwC (« PricewaterhouseCoopers SA) a procédé à la révision des comptes de l'ASISE du 17 et 21 mars 2025.

5.1.3. Comité de direction ASISE (CoDir)

Composition du CoDir depuis le 1^{er} juillet 2021

- Commune de Denens : M. Luc Chanson, Municipal, démission au 31.12.2024
- Commune de Lussy-sur-Morges : Mme Aline Gicot, Municipale
- Commune de Saint-Prex : M. Anthony Hennard, Municipal et
M. Stéphane Porzi, Syndic
- Commune de Villars-sous-Yens : M. Marcel Grand, Municipal, Président.
- Commune de Yens : Mme Sabina Hansen, Municipale

Les travaux de secrétariat sont assurés par Mme Françoise Vuille.

Séances du CoDir

Au cours de l'année 2024, le CoDir a tenu 7 séances plénières et 2 séances du Conseil Intercommunal ASISE à St-Prex.

Les séances du CoDir ont eu lieu à Saint-Prex sous la présidence de M. Marcel Grand. Elles sont régies par un ordre du jour. Les séances du CoDir font l'objet de procès-verbaux rédigés par la secrétaire de l'ASISE.

La présence du Directeur des écoles a été sollicitée pour chacune des séances.

Activités en 2024

Grâce à la préparation préalable de la direction des écoles et du corps enseignant, la rentrée scolaire en août 2024 s'est bien déroulée et on a pu dénombrer 1'100 élèves répartis dans 58 classes.

Comme l'année dernière, nous relevons les 2 parties récréatives suivantes :

- La journée de cérémonie des promotions a eu lieu comme d'habitude dans la grande salle du Vieux Moulin le 27.06.2024.
- Le repas des enseignants en fin d'année scolaire s'est déroulé sous la forme d'un buffet (très apprécié), à Yens le 28.06.2024.

Au niveau des sujets importants traités et décisions prises par le Codir on peut citer les événements (pas toujours drôles !) suivants :

- L'étude et l'approbation des comptes 2023 lors de sa séance du 20 mars 2024.
- L'étude et l'approbation du budget 2025 lors de sa séance du 12 septembre 2024.
- Plusieurs incivilités dans nos bâtiments (notamment au Cherrat) ayant amené à l'organisation d'une sensibilisation en présence de la PRM et des élèves.
- Diverses interventions dans les bus scolaires par des membres du CoDir pour rappeler aux élèves le comportement adéquat à avoir pendant les trajets.
- Avec l'aide d'un mandataire (Hymexia), élaboration d'un cahier des charges en vue d'un appel d'offre (obligatoire) concernant nos transports scolaires.
- Suite à la procédure des marchés publics, décision obligatoire d'octroyer les prochains transports scolaires à la société des « Taxis Romontois » entreprise ayant obtenu la meilleure note.
- Réception de MM. Theubet et Vorlet du canton concernant leur intention de résilier la convention relative aux travaux administratifs.
- Réception de parents de St-Prex relatifs à leur désidérata d'amélioration de certains trajets à l'intérieur de la commune.
- Création de 2 boîtes mail officielles (pour le secretariat de l'ASISE et les représentants des parents du CET).

Le CoDir tient à relever la bonne collaboration qui existe entre ses membres et la volonté partagée d'offrir à nos élèves des conditions optimales d'apprentissage.

Il exprime également toute sa gratitude aux membres du Conseil Intercommunal pour leur soutien, la confiance témoignée et les décisions prises au cours de l'année écoulée.

Il remercie également tous les membres du Conseil d'Établissement pour leur engagement, ainsi que la direction de l'établissement et toutes les personnes qui œuvrent pour assurer un enseignement de qualité et pour apporter un environnement idéal à nos élèves.

5.1.4. Conseil Intercommunal ASISE (CI)

Composition du CI depuis le 1^{er} juillet 2021

- Président : M. Thierry Gilgen, de Denens
- Vice-présidente : Mme Laurie Tornare, de Saint-Prex
- Secrétaire : Mme Françoise Vuille

- Commune de Denens, délégués communaux : Mme Chantal Bôgli et M. Marc-Henri Sauty
- Commune de Lussy-sur-Morges, délégués communaux : Mmes Sophie Gosselin, Alexia Lehmann et M. Christophe Vulliamy
- Commune de Saint-Prex, délégués communaux : Mmes Anouck Gäumann, Miriam Radermacher Pilloud et Adéaïde Tschanz, MM. Frédéric Berthoud et Jan von Overbeck
- Commune de Villars-sous-Yens, délégués communaux : Mme Elisabeth Lüthi et Maryse Christe, M. Henry Bercioux, démission au 31.12.2024
- Commune de Yens, délégués communaux : Mme Marie-Louise Hale, MM. Stéphane Boss et Frédéric Biselx
- Membres de la Commission de gestion et des finances : M. Frédéric Biselx, Mmes Chantal Bôgli, Miriam Radermacher Pilloud et Elisabeth Lüthi
- Membres-suppléants de la Commission de gestion et des finances : Mmes Sophie Gosselin et Marie-Louise Hale

Préavis déposés en 2024

- No 2024-01 Rapport de gestion et comptes 2023
- No 2024-02 Adoption du budget 2025

Sommaire des décisions prises par le CI

Les préavis 2024 déposés par le CoDir ont été approuvés par le CI au cours des deux séances tenues les 22 mai et 10 octobre 2024.

5.1.5. Conseil d'Établissement ASISE (CET)

Composition du CET

- Présidente : Mme Sabina Hansen, Municipale à Yens
- Vice-présidente : Mme Aline Gicot, Municipale à Lussy-sur-Morges
- Secrétaire : Mme Françoise Vuille
- Représentants des autorités intercommunales : Mmes Sophie Gosselin, Adéaïde Tschanz et Miriam Radermacher Pilloud. Suppléante : Mme Marie-Louise Hale
- Parents d'élèves fréquentant l'établissement : Mmes Catherine Codesido, Véronica Forton, Cindy Charotton, Aurore Dady et M. Alain Cuenca
- Représentants des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement : Mmes Nathalie Bataillard, Laura Gremaud et M. Frédéric Berthoud
- Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement : Mmes Danielle Maréchaux, Jessica Crisci, Vanessa Hoffmann et MM. Jérôme Rica, Jean Cuénot, remplacé par M. Cédric Siffert.

Activités du CET

Le conseil d'établissement s'est réuni deux fois les 24 avril et 9 octobre 2024. Le rôle des délégués des parents au sein du CET et de l'école a été discuté et redéfini.

Pour la deuxième année consécutive, une soirée de fin de scolarité a été organisée pour les 11S à la demande des élèves. Un comité d'organisation au sein du CET, avec la participation d'une délégation d'élèves et du TSP Anthony Richard, a été créé à cette occasion. Un DJ et 2 Securitas ont été engagés pour la soirée. Cette soirée a eu lieu le mardi 25 juin 2024 dans l'aula et le foyer du Cherrat sous le thème « NEW YORK, une dernière boum et puis s'en vont » avec la participation de 80 élèves (en 2023 61 élèves s'étaient inscrits en avance et 9 le soir même sur place). Cette soirée s'est très bien passée, malgré le déluge qui s'est abattu sur la région en début de soirée. Une nouvelle édition est prévue pour 2025.

Le 5 novembre 2024, une conférence a été organisée par les représentants des parents d'élèves à la salle du Vieux Moulin portant sur la prévention de l'épuisement parental, conférence animée par Madame Gaëlle Ducordeaux de l'association KERMA qui a ouvert ses portes en 2024 à Morges. Un apéritif a suivi la conférence. Cette conférence a été appréciée par les parents et plusieurs personnes du CET ont reçu des retours positifs.

5.2. FAJE – OFAS

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants, outre le rôle d'organisme subventionneur, a la responsabilité de vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande, ainsi que de coordonner et favoriser le développement de l'offre en matière d'accueil de jour, notamment en fixant des objectifs (art. 41 LAJE).

5.3. AFFAIRES SOCIALES

5.3.1. Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention

L'Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile (AVASAD) est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique **d'aide et de soins à domicile**, ainsi que des mesures en matière de **promotion de la santé et de prévention**. Elle est composée d'une Direction générale et de 7 associations et fondations régionales. Pour notre village, il s'agit de la Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention.

L'aide et les soins à domicile permettent aux personnes dépendantes ou atteintes durablement ou non dans leur santé de maintenir ou de retrouver la plus large autonomie possible chez elles. Elle a aussi également pour mission d'accompagner la fin de vie des personnes suivies et le processus de deuil de leur entourage.

Pour ce faire, elle fournit des prestations visant à :

- Promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé.
- Maximiser leur niveau d'autonomie.
- Maintenir leur intégration sociale.
- Faciliter l'appui de leur entourage.

Le CMS de Saint-Prex dessert les Communes d'Allaman, Buchillon, Denens, Etoy, Lully, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Tolochenaz, Villars-sous-Yens et Yens.

En 2024, 1'320 repas chauds (1'079 normaux et 241 régimes) ont été livrés à 15 clients (12 en âge AVS et 3 non AVS) habitant de la commune de Yens. (En 2023, 1'470 repas chauds

(1'172 normaux et 298 régimes) avaient été livrés à 10 bénéficiaires (7 en âge AVS et 3 non AVS) habitant Yens).

5.3.2. Cohésion sociale

Les Communes vaudoises participent depuis plusieurs décennies aux dépenses sociales cantonales. Cette participation, appelée « cohésion sociale », se compose du coût de différents régimes sociaux et sa répartition entre les Communes s'effectue selon la méthode péréquative en vigueur. La Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et son règlement d'application ont permis d'harmoniser et de regrouper, dans une seule base légale, les types de dépenses et de recettes qui relèvent de la facture sociale.

Les régimes sociaux composant la cohésion sociale sont :

- des aides financières individuelles (recouvrements et avances des pensions alimentaires, bourses d'études et d'apprentissage, revenu d'insertion, subsides à l'assurance-maladie).
- de l'appui social à tous les groupes de population ou des individus qui en ont besoin à un moment donné de leur parcours de vie, par exemple des victimes de violences, des personnes à mobilité réduite, des personnes en situation de handicap, des proches aidants ou des personnes ayant besoin d'un revenu d'insertion.
- de l'hébergement des personnes en situation de handicap, des personnes souffrant de maladies psychiatriques ou d'addiction et des personnes âgées. La DGCS s'occupe également de l'accompagnement de ces personnes vers le retour à la vie communautaire.

5.3.3. ARASMAC - Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay

L'ARASMAC est une association de communes au sens des art. 112 et ss de la Loi sur les Communes. Elle est composée des 56 communes du district de Morges, soit 88'875 habitants·es au 31.12.2024 (88'437 en 2023).

Chaque Commune est représentée par un membre de sa Municipalité délégué au Conseil Intercommunal (Législatif). Le Comité de Direction (Exécutif) est composé de 7 membres également issus des Communes du district et d'un/e Président/e, élus par le Conseil, pour la durée de la législature. Le Conseil Intercommunal se réunit au moins deux fois par an pour l'adoption du budget et l'approbation des comptes et de la gestion.

Les montants suivants ont été versés par la Commune de Yens en 2024 :

Revenu d'insertion RI :	Fr.	0.70 par habitant
Espace prévention Région Morges :	Fr.	1.50 par habitant
Agence d'assurances sociales :	Fr.	0.30 par habitant.

5.4. ECOLES

5.4.1. Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et Environs (ASISE)

Pour la rentrée 2024-25, 16 classes ont été ouvertes dans les deux villages de Denens et Yens pour les élèves de 1P à 8P des communes suivantes : Villars-sous-Yens, Lussy-sur-Morges, Denens et Yens. A Denens, ce sont 4 classes pour 76 élèves (76 en 2023) et 12 classes à Yens pour 237 élèves (238 en 2023). Les élèves de 9S à 11S sont scolarisés à Saint-Prex.

La répartition des classes et des enseignantes à Yens est la suivante :

Nom de la classe	Nom des enseignantes	Effectif global
1-2P/Y1	Mmes Crisci et Hofmann	16
1-2P/Y2	Mmes Conus et Parente	16
3-4P/Y1	Mmes Cavin et Hamisch	22
3-4P/Y2	Mmes Baumann et Walser	22
5P/Y1	Mmes Laydu et Castro	22
5P/Y2	Mmes Soumahoro et André	23
6P/Y1	Mmes Rossi et Chevallier	22
6P/Y2	Mmes Crettaz et André	18
7P/Y1	Mme Lecoultre	16
7P/Y2	M. Klima	17
8P/Y1	Mme Lier	21
8P/Y2	Mme Bürki	22

Leçons surveillées :

Le CoDir de l'ASISE a réorganisé les leçons surveillées à la rentrée 2023-24 pour être en accord avec la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire) et son règlement. En raison du manque d'intérêt, celles-ci ont lieu, depuis la rentrée d'août 2024, uniquement les jeudis de 15h25 à 16h10 pour les 3 à 6P de Yens.

5.5. ANIMATION VILLAGEOISE

5.5.1. Union des Sociétés Locales (U.S.L.)

A but sportif ou culturel, les sociétés locales informent volontiers sur leurs activités et se réjouissent d'accueillir de nouveaux membres. Des soirées, des concerts ou des spectacles sont régulièrement organisés par les sociétés actives tout au long de l'année dans notre village et il n'a pas assez de place dans ce rapport pour mentionner toutes les activités. Un projet commun des sociétés locale, du YAC et de la commune était le retour de la coquette mobile à Yens. Elle a fait halte vendredi 13 et samedi 14 septembre. 4 différents groupes ont égayé le public malgré un temps mitigé et les concerts déplacés à l'intérieur de la salle polyvalente. L'USL s'est occupée de sustenter le public avec des produits locaux et préparés sur place.

5.5.2. Yens Animation Culturelle (YAC)

Les membres du YAC ont de nouveau organisé plusieurs événements pendant l'année 2024 et ceci avec beaucoup d'investissement de leur part.

Les membres du YAC pour l'année 2024 sont : Laurence Perret, Sophie Biselx, Carina Varidel, Nicolas Rochat et Parsa Zarian. Antoine Pochelon, actif au YAC depuis de nombreuses années, soutient l'équipe par ses conseils et son expérience passée.



- **Avril 2024** : Le cinéma était de retour dans notre commune avec la projection vendredi soir 26 avril pour tout public du film **L'amour du Monde** qui a été tourné sur les rives du lac Léman. Dans la journée, ce sont les élèves de Yens qui ont pu assister à deux projections. Les 1 à 4 P ont pu voir deux courts métrages : Mon tonton ce tatoueur tatoué et Umbrellas. Les 5 à 8P ont eu le plaisir de voir Colombine en présence du producteur.
- **Mai 2024** : Le YAC a organisé pour la deuxième fois une journée dédiée à la **biodiversité** en mettant l'oiseau au centre. Le matin 4 ateliers étaient proposés et animés par M. Maumary, M. Willenegger, M. Rochat et M. Lehmans. Tout au long de la journée, une exposition d'aquarelles de M. Willenegger, des stands d'information et une restauration avec bar étaient proposés. Le soir, deux conférences ont eu lieu. La première était donnée par le peintre naturaliste M. Laurent Willenegger. La deuxième était donnée par le biologiste M. Lionel Maumary.
- **Mai 2024** : **La fête des voisins** a eu lieu dans les différents quartiers.
- **Juin-septembre 2024** : Pour la troisième fois, le **Fumas trail** a eu lieu à travers toute la commune en proposant 6 boucles. Un grand tirage au sort a clos cette aventure.
- **Septembre 2024** : La coquette mobile était de passage dans notre village et le YAC a coorganisé cette manifestation avec l'USL et la commune.
- **Décembre 2024** : Le YAC a mis en avant les différentes activités qui ont eu lieu pendant la période de l'aveugement dans notre commune et a proposé des **Contes de Noël** pour les petits et grands.



5.5.3. Yens de demain

Yens de demain existe depuis 2021 et est né d'une réflexion entre la Municipalité, le travailleur de proximité de la région et une conseillère communale. Le sport libre et le groupe de jeunes sont alors créés. Les jeunes sont encadrés par des jeunes moniteurs formés au programme de la FOJE.

1. Sport libre :

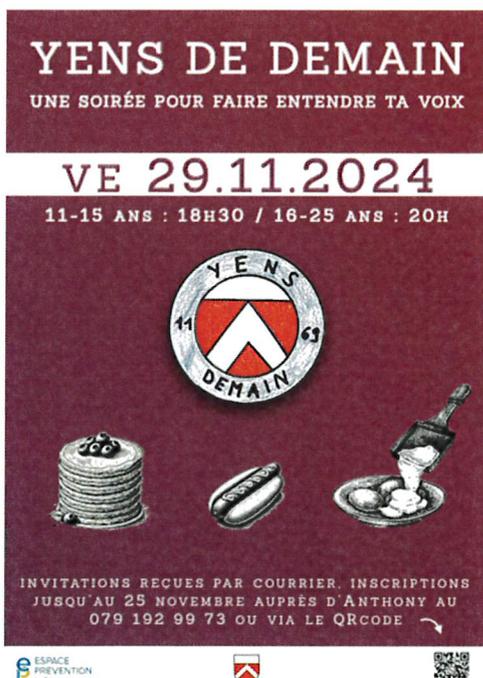
Le sport libre est devenu une institution dans notre village et a lieu les mercredis après-midi de 16h à 18h pour les jeunes de 11 à 20 ans. Il y a eu 45 sessions sur l'année 2024 avec entre 0 et 26 participants par session. Les jeunes qui ont fréquenté le sport libre en 2024 étaient âgés de 11 à 16 ans. Durant les mois de forte fréquentation en période hivernale, 2 moniteurs en assuraient le bon déroulement.



La communication se fait par un affichage dans les espaces officiels et dans les commerces de la commune, page dédiée sur le site internet de la commune, via les réseaux sociaux du travailleur social de proximité (WhatsApp, Facebook, Instagram) et le bouche-à-oreille par les jeunes et leurs parents.

2. Groupe de jeunes

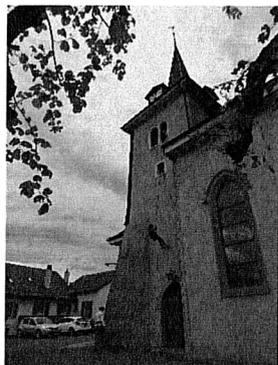
Pendant l'année 2024, il y a eu 19 soirées de rencontres dans le local à la place de la Cité. Ces soirées se sont déroulées les vendredis soir, en moyenne 2 fois par mois. Vendredi 29 novembre, une soirée spéciale était organisée en deux temps. Elle a permis aux jeunes de 11 à 25 ans de s'exprimer sur leurs besoins dans le village de Yens.



5.6. AFFAIRES RELIGIEUSES – PAROISSE

Paroisse de Saint-Prex, Lussy-sur-Morges, Vuflens-le-Château

Le 1^{er} mai 2024 la paroisse a organisé une descente en rappel le long du clocher de l'église de Yens pour une vingtaine de catéchumènes. Des JACKS formés Jeunesse+Sport les ont assurés pour que tout se passe sans accident ou dommage pour le bâtiment.



Le pasteur M. Sandro Restauri a quitté la paroisse fin août après douze années de ministère pour rejoindre la paroisse de Pâquier-Donneloye. Un culte d'adieu a eu lieu le dimanche 14 juillet 2024 à Denens.

Paroisse catholique de Morges

Il n'y a eu ni modification, ni changement significatif durant l'année 2024.

5.7. AIRADT – Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine

5.7.1. Préambule

L'AIRADT a pour but l'application des dispositions que la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006 place dans les compétences ou les attributions des communes ou des associations de communes en matière d'accueil de jour et d'accueil familial de jour.

5.7.2. Comité de Direction AIRADT (CoDir)

Composition du CoDir dès le 1^{er} juillet 2021 et resté inchangé

Commune de Denens : M. Luc Chanson, Municipal, démission au 31.12.2024

Commune de Lussy-sur-Morges : Mme Aline Gicot Municipale et Vice-Présidente

Commune de Villars-sous-Yens : M. Henry Bercioux, Municipal, démission au 31.12.2024

Commune de Yens : Mme Sabina Hansen, Municipale, et M. Stéphane Boss, Municipal et Président.

Séances du CoDir

Au cours de l'année 2024, le CoDir a tenu 7 séances plénières, ainsi que 2 séances du Conseil Intercommunal.

Les séances du CoDir ont eu lieu pour l'essentiel, à la salle du Conseil communal de Yens, sous la présidence de M. Stéphane Boss. Toutes les séances du CoDir sont régies par un ordre du jour et font l'objet de procès-verbaux rédigés par la secrétaire de l'AIRADT, Mme Véronique Grandjean.

La Directrice du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine, Mme Sandrine Schaad, a assisté à toutes les séances du CoDir. L'activité liée à la tenue des comptes est assumée par Mme Véronique Grandjean, Boursière de la Commune de Yens.

Activités en 2024

Le CoDir a notamment traité les points importants suivants :

- Organisation et participation à la séance annuelle de la rentrée scolaire avec la direction des écoles et la directrice du réseau;
- Rencontre périodique des cheffes de sites en séance du CoDir AIRADT;
- Mise en place avec la commune de Yens d'un accueil de midi pour les 7et 8P;
- Participation aux séances de la FAJE par le président du CoDir AIRADT et la directrice du réseau;
- Adoption des comptes 2023;
- Etablissement et adoption du budget 2025;
- Analyse et suivi des salaires des employés du réseau;
- Analyse de la grille tarifaire selon demande de la FAJE;
- Organisation de la soirée des 20 ans de Dame Tartine avec tout le personnel à la salle communale de Denens;
- Recherche d'amélioration dans la communication du réseau;
- Discussion sur le maintien des camps annuels;
- Echanges avec l'Association de Parents Monsieur Gimblette

L'année 2024 a été largement impactée par l'étude visant à l'intégration de la commune de St-Prex dans le réseau de Dame Tartine. Toutes les 5 commune ont adopté le préavis dans la deuxième partie de l'année (préavis No 2024-07 pour Yens).

5.7.3. Rapport d'activités de la Direction de Dame Tartine

CHIFFRES CLES 2024 :

Personnel et places d'accueil :

Collectif :

Préscolaire : 46 semaines d'accueil par an pour 66 places autorisées (44 à Yens et 22 à Lussy-sur-Morges)

Parascolaire : 40 semaines d'accueil par an pour 123 places autorisées (87 à Yens et 36 à Denens)

Familial :

3 AMF (2023 4 AMF, 2022 5 AMF) sur 38 semaines d'accueil avec en moyenne 5 places

Direction et Administration :

1 poste à 100 % pour la direction et 1 poste à 50 % pour l'assistante

Nombres d'enfants accueillis (décembre 2024) :

Toutes structures confondues : 286 (291 en 2023) enfants

Préscolaire : 79 (78 en 2023)

Parascolaire : 180 (187 en 2023)

AMF : 27 (26 en 2023)

Nombre d'enfants de 0 à 12 ans sur le territoire de l'AIRADT (31.12.2024) :

Yens : 223 / Denens : 97 / Villars-sous-Yens : 84 / Lussy-sur-Morges : 110, soit un total de 514 enfants.

Ainsi, 56 % (55 % en 2023) des enfants résidant sur le territoire de l'AIRADT utilisent les structures d'accueil de jour.

Structures parascolaires et préscolaires :

Comme en 2023, il y a un peu plus de disponibilité en préscolaire. Les enfants grandissent et passent dans les structures parascolaires. En plus, les nouvelles zones à construire se font rares dans les 4 communes.

L'accueil parascolaire devient de plus en plus une mission de haut vol. Il est en effet particulièrement compliqué de satisfaire les besoins des enfants entre 4 et 12 ans, les affinités de chacune et chacun au sein d'un groupe de 12 voire 15 enfants, de tenter de les sensibiliser au monde de demain et, en dernier lieu, de tenter d'expliquer le sens des actions aux parents et aux familles. Cela se ressent aussi dans les groupes d'accueil familial de jour. Il devient de plus en plus difficile de satisfaire les besoins de tous les âges dans un cadre de qualité. La structure rencontre de plus en plus d'incivilités et d'oppositions à ce qui est proposé.

A compter de la rentrée scolaire 2023-24, l'offre d'accueil s'est étoffée pour les plus grands (H7 et H8) avec la mise en place d'un accueil communal de midi de 12 places. Il s'agit pour l'instant d'une offre d'accueil qui n'est pas subventionnée par la FAJE, mais qui va dans le sens de l'autonomisation de ces enfants plus grands. Cet accueil est proposé dans le local des jeunes à la place de la Cité où les enfants peuvent manger leur pique-nique sous la surveillance d'une personne adulte. Pour la rentrée 2024-25 la structure a ouvert les 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les deux personnes de surveillance ont poursuivi leur mission pour le bien-être de ces jeunes. Nouveauté : la structure accueille également les élèves qui ne peuvent se rendre à la maison, avant leur appui scolaire de midi.

Comptes :

Les comptes 2024 s'élèvent à Fr. 3'653'461.95 soit Fr. 133'211.95 de plus (5,78 %) que le budget 2024 (Fr. 3'520'250.00) et Fr. 199'947.58 de plus que les comptes 2023.

Pour la troisième année de suite, la FAJE a souhaité renouveler son action du mois de novembre 2024 en faveur des parents. Dès lors, la facture de ces derniers a été réduite de 20 %, quelle que soit la prestation utilisée et indépendamment des rabais fratrie en vigueur.

NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS TOUTES STRUCTURES CONFONDUES PAR COMMUNE

	2024	2023
Lussy	62 enfants	66 enfants
Denens	50 enfants	54 enfants
Villars-sous-Yens	46 enfants	45 enfants
Yens	128 enfants	126 enfants
Total	286 enfants	291 enfants

5.8. TERRAIN DE SPORT

Depuis plusieurs années, la Municipalité avait proposé à la Jeunesse de Yens de reprendre les vestiaires du terrain de sport, afin d'utiliser le local du sous-sol à la salle polyvalente comme stockage uniquement. Cette vision a pu être mise en place en 2023. En 2024 les rénovations du bâtiment ont poursuivi avec les travaux électriques et la mise en place d'un extincteur. Une remise de clé à la Jeunesse de Yens a eu lieu vendredi 26 avril 2024 au local.

6. DICASTERES DE MONSIEUR KURT BUEHLER, MUNICIPAL

6.1. DECHETTERIE

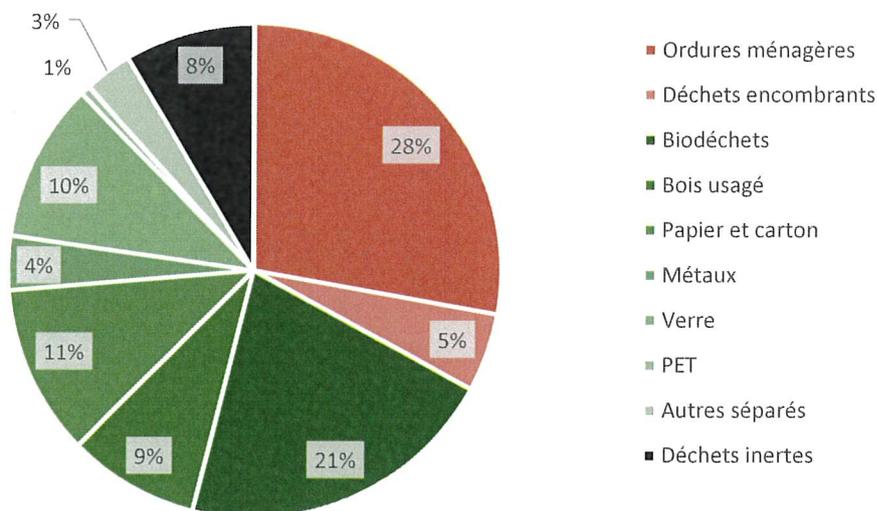
Statistique communale des déchets urbains

Population

2023	2024	Δ (%)
1'505	1'502	-0.2 %

	Quantités totales (tonnes)			Quantités spécifiques (kg/hab)		
	2023	2024	Δ (%)	2023	2024	Δ (%)
Incinérables	220.7	221.9	0.5 %	146.7	147.7	0.7 %
Collectes séparées	311.7	390.2	20.1 %	207.1	259.8	20.3 %
Inertes	70.4	57.2	-23.0 %	46.8	38.1	-22.8 %
Total	602.8	669.3	9.9 %	400.6	445.6	10.1 %
Taux de collecte séparée	51.7 %	58.3 %	11.3 %			

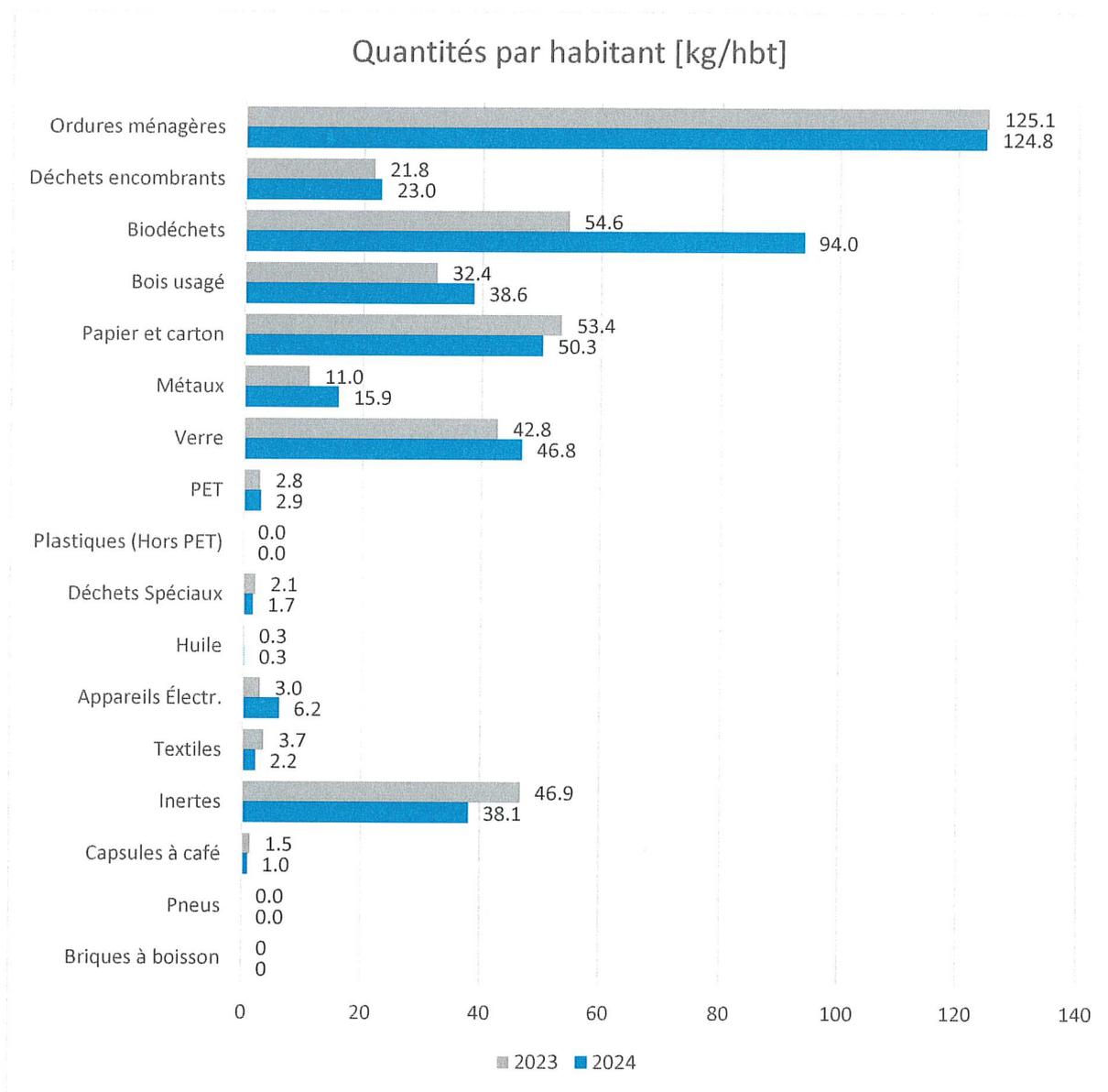
2024



Répartition des déchets urbains collectés en 2024

Le taux de collecte séparée correspond à la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la Commune.

Taux de collecte séparée en 2024 : 58.3 %.



PET-RECYCLING SCHWEIZ



CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL

COMMUNE DE YENS

1169 YENS

point de collecte de PET-Recycling Schweiz, a collecté un total de

4350 KILOGRAMMES

de bouteilles à boissons en PET en 2024. Ces quelques 157905 bouteilles ont été recyclées par PET-Recycling Schweiz puis transformées en PET recyclé de qualité. Outre la production de matières premières précieuses, cette collecte a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement:



**ENVIRON 11528 KILOGRAMMES
DE GAZ À EFFET DE SERRE**



**ENVIRON 3110 LITRES
DE PÉTROLE**

L'élimination correcte des bouteilles à boissons en PET est un moyen simple de promouvoir la protection du climat, d'économiser l'énergie, de réduire les déchets et de préserver les énergies non renouvelables. Merci pour votre engagement. Chaque bouteille compte!



Jean-Claude Würmli
Directeur



PET-Recycling Schweiz, Hohlstrasse 532, 8048 Zurich, info@prs.ch, petrecycling.ch

301920

6.2. FORETS

Rétrospective

Une fois de plus sur les propriétés forestières communales, l'année 2024 aura été marquée par de gros dégâts sanitaires. Accentués par les étés 2022 et 2023 secs et l'hiver 2023-2024 très doux, les attaques du bostryche se sont étendues sur l'ensemble des massifs forestiers de la région. A l'échelle du Canton, les volumes records de 2003 ont été dépassés.

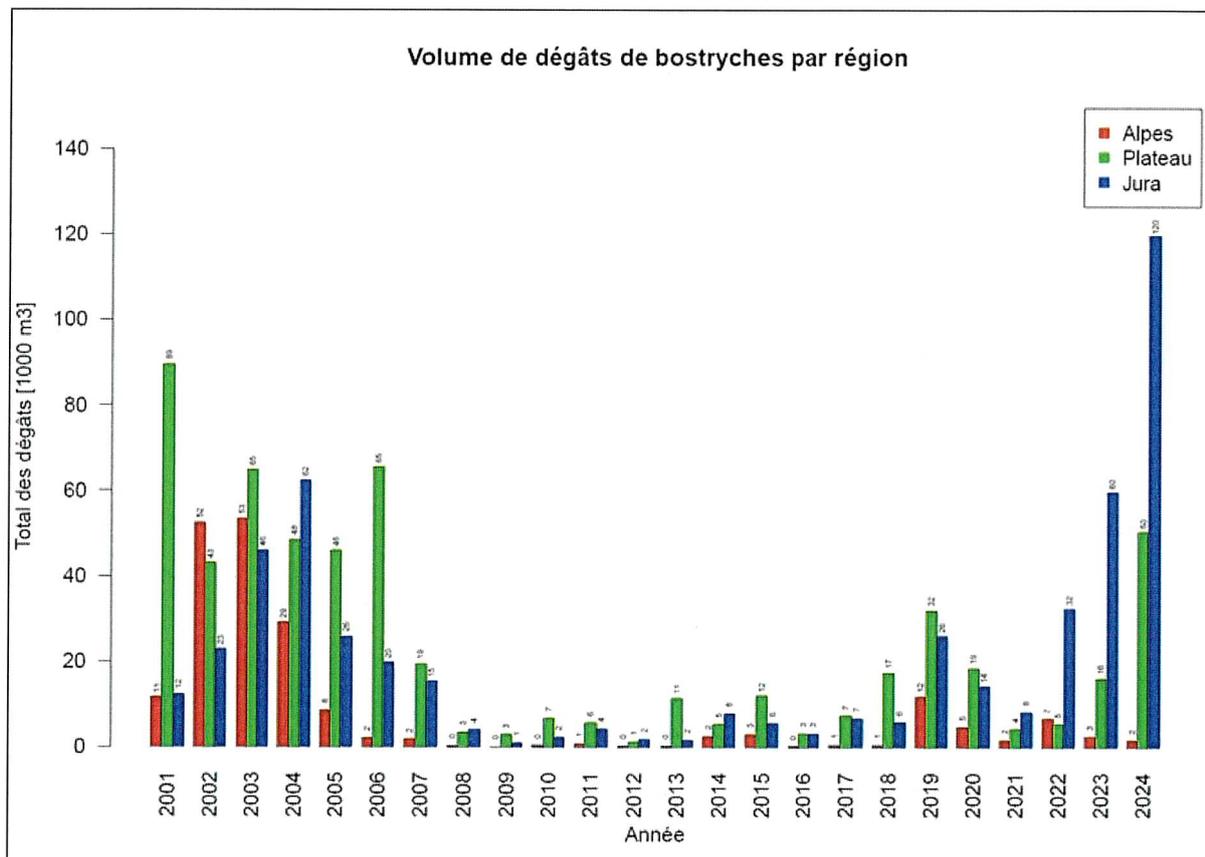


Figure 1 volumes bostrychés sur Vaud ((Etat au 6.12.2024. DJES, section aménagement forestier Vaud).

Récolte

Au total, 2239 sylves ont été martelées selon le détail ci-dessous.

Martelage S1	Feuillus	183 Sv	Total
	Résineux	2056 Sv	2239 Sv

Pour rappel, la possibilité de coupe pour la propriété communale est fixée à 1500 sylves par an. Ce volume correspond à l'accroissement en bois des forêts communales.

Nous avons réalisé les interventions de coupe suivantes :

- Coupe sanitaire, aux Tailles, janvier et février 2024,
- Eclaircie dans un haut perchis aux Tailles, février 2024,
- Coupe sanitaire au Pénezy, février 2024,
- Mise en lumière, coupe de lisière à Pièce Beney, mars 2024,
- Petite coupe sanitaire et sécuritaire à la Rippe, mars 2024,
- Coupe sanitaire, aux Tailles, juillet 2024,
- Coupe sanitaire, aux Tailles, août-septembre 2024,

Entretien des infrastructures et divers

Un entretien courant des chemins forestiers a eu lieu (curage des renvois d'eau).

Les parois en bois de l'aile nord du dépôt à plaquettes ont été remplacées avec du bois bostryché.

La commune participe, en collaboration avec le Groupement forestier de Ballens-Mollens, à un projet expérimental de semis assisté par le geai des chênes. Le projet vise à enrichir avec du chêne les peuplements endommagés par les sécheresses, le bostryche ou/et les tempêtes. Les mesures prévues visent à récolter manuellement des glands sous différents chênes sessiles pour ensuite les disperser dans des cageots sur les surfaces retenues. L'idée est de tirer parti du processus naturel de dispersion réalisé par le geai des chênes. La première étape du projet s'est déroulée en automne 2024.



Figure 2 Geai capturé par un piège photo, les Tailles

Répartition des heures du groupement forestier, triées par travaux

Description	Nombre d'heures
Gestion - Forestier ES	212
Bûcheronnage	538
Plantation	110
Soins aux jeunes peuplements, entretien de plantations	212
Entretien des chemins	59
Travaux divers (sentier, bois de feu, sapin Noël, dépôt à plaquettes...)	139
Total	1270

6.3. SERVICE INCENDIE ET SECOURS DU SIS MORGET

Extrait du mot du Commandant, Maj Thierry Charrey

L'année écoulée a été marquée par un événement exceptionnel, celui des inondations importantes qui ont frappé Morges et toute la région le 25 juin. Ces crues soudaines ont mis à l'épreuve nos capacités d'intervention, mobilisant nos équipes durant plus de 28 heures pour protéger les biens et, surtout, assurer la sécurité des habitants. Grâce à la préparation, à l'entraînement rigoureux de nos équipes et à leur courage sur le terrain, nous avons pu limiter les dégâts et répondre efficacement à l'urgence.



Conseil Intercommunal

Président	Roland Corthay Etoy (Dès le 1er juillet) Aurel Matthey Hautemorges		
Secrétaire	Isabelle Cappellaro		
Délégués	Gilbert Métrailler Aclens	Claude Jaunin Bremblens	Pierre-Frédéric Guex Buchillon
	Jean-Charles Bensadoun Chigny	Fiona Carluay Clarmont	Bernard Perey Denens
	Christian Franco Denges	Muriel Andrey Echandens	Oscar Cherbuin Echichens
	Roland Corthay Etoy	Aurel Matthey Hautemorges	Elisabeth Morerod Lonay
	Floriane Liard-Coucet Lully	Jean-Claude Besson Lussy-sur-Morges	Laetitia Morandi Morges
	Alain Garraux Préverenges	Adrien Veillard Romanel-sur-Morges	Anouk Cäumann Saint-Prex
	Olivier Jeanneret Tolochenaz	François Menzel Vaux-sur-Morges	Eric Andrist Villars-sous-Yens
	Thierry Chollet Vufflens-le-Château	Maurice Demont Vullierens	Kurt Bühler Yens

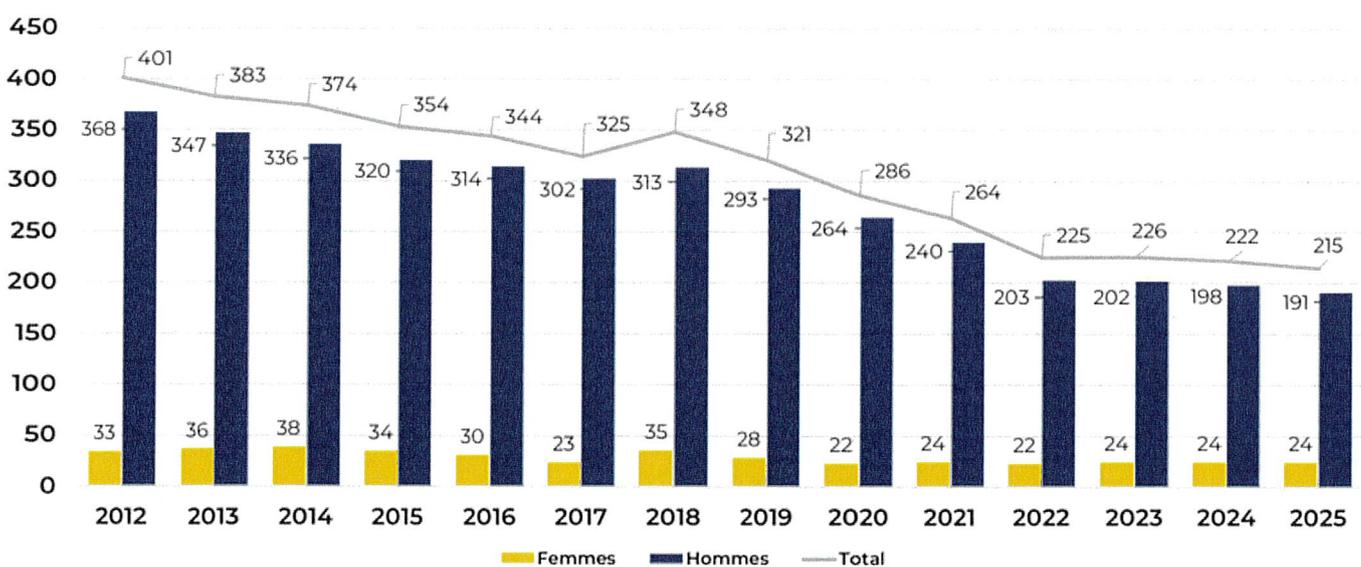
Effectif du SIS Morget



Le SIS Morget est composé en grande majorité de sapeurs-pompiers volontaires. L'association peut compter sur 6 permanents qui travaillent à l'administration avec les fonctions suivantes :

- Commandant
- Responsable administration et finances
- Responsable matériel
- Responsable formation
- Officier technique / chargé de prévention (80%)
- Préposée à la communication (50%)

Evolution des effectifs au 1^{er} janvier depuis la création du SIS Morget



OI Dissy DAP catégorie Y



Chef de section : Plt Raphaël Dupuis
Suppléant Chef de section : Lt Raphaël Zbinden
Responsable formation : Lt Vincent Menoud
Chef matériel : Lt Raphaël Zbinden

Promotions et Nominations à l'OI Dissy

Comme le veut la tradition, l'exercice final de chaque OI est le moment de remercier l'ensemble des sapeurs, sous-officiers, officiers pour leur engagement et de remettre les nouveaux grades aux promus. Ci-dessous, le résumé des nominations. Celles-ci sont effectives, avec effet immédiat :

Officiers



OI Dissy
Lieutenant
Louis Schmid

Sous-officiers



OI Dissy
Sergent
Robin Daiz

Années de services

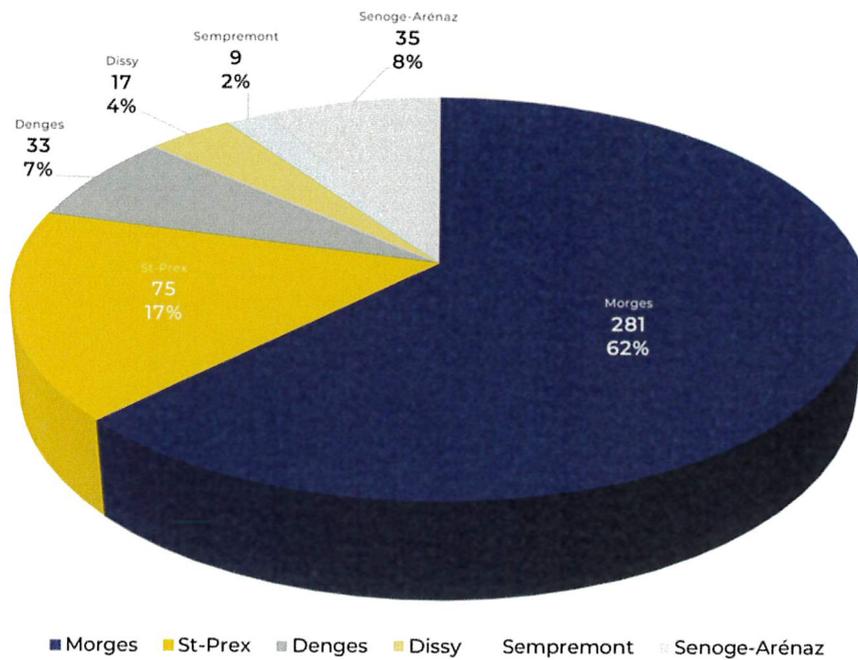
10 ans : Silvio Leresche

15 ans : Eldo Mabilia, Abdelilah Messaoudi

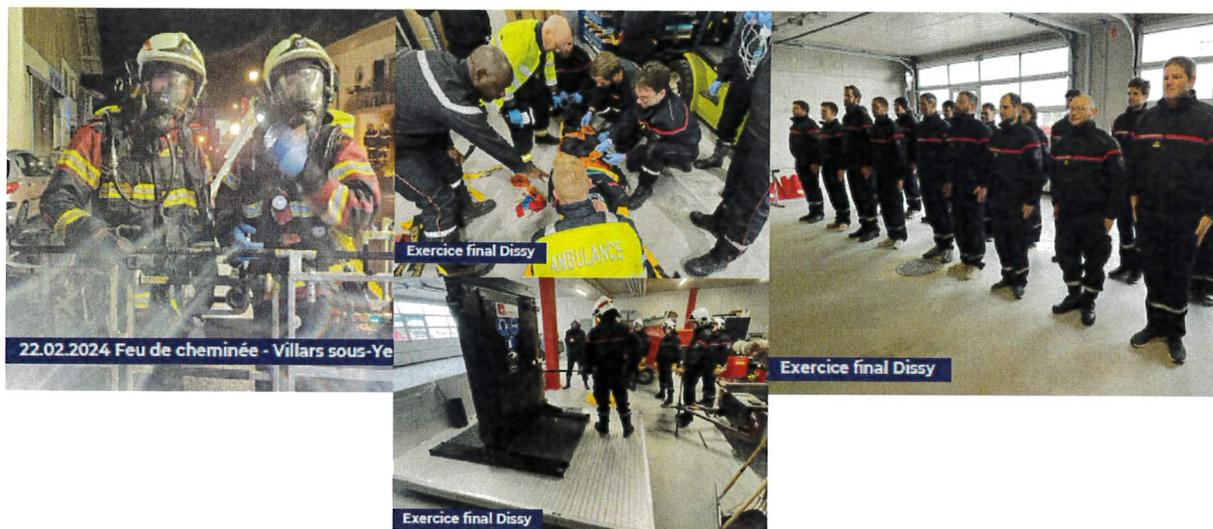
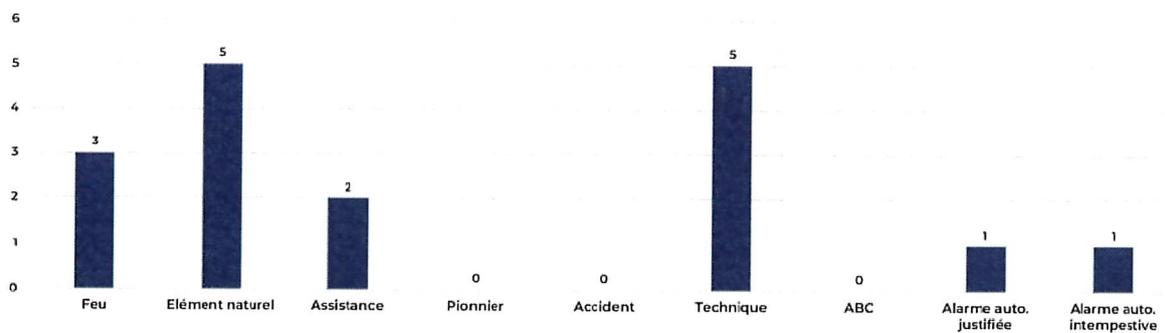
35 ans : App Christian André

Félicitations à tous pour ces promotions et années de service. Merci pour votre engagement au profit de l'OI Dissy.

Interventions par OI



OI Dissy - 17 interventions



Recrutement

Nous avons organisé la soirée d'information pour le recrutement cantonal à St-Prex le jeudi 7 novembre. Cette séance a été suivie par 43 personnes. 36 candidats ont été convoqués pour une série de tests les 23 et 27 novembre afin d'évaluer leurs capacités à devenir sapeur-pompier. A l'issue des épreuves, 22 recrues seront incorporées à l'EFO 2025.



Nous tenons tout particulièrement à remercier tous les sapeurs-pompiers volontaires qui s'engagent au service de la population, ainsi que toutes les personnes nommées ci-dessus pour leur engagement.

Les comptes 2024 se bouclent avec un montant à charge des communes de Fr. 1'825'208.89, inférieur de Fr. 166'542.00 par rapport au budget 2024.

Coût pour la commune de Yens pour l'exercice 2024, calculé sur la base de (1513 habitants au 31.12.2022) Fr. 49'570.85 soit Fr. 32,76/habitant.

6.4. PROTECTION CIVILE



Protection civile

District Morges



Rapport de Bataillon

Le rapport de Bataillon de notre ORPC s'est déroulé le 31 janvier sur la commune de Hautemorges, à la salle polyvalente d'Apples. Nous avons procédé à 24 promotions et 3 libérations d'officiers d'Etat-major. Lors de cette cérémonie, nous avons profité de remercier un astreint au parcours particulier étant donné qu'il fêtait ses 35 années de service. En effet, l'appointé Di Santolo était volontaire dans notre District depuis 20 ans.



Journée de la sécurité publique

Le samedi 24 août s'est déroulée la journée de la sécurité publique aux alentours du Château de Morges. Plus de 20 partenaires de la protection de la population ont présenté leur organisation, leurs missions et leurs différents moyens d'intervention pour protéger la population du canton de Vaud. Notre bataillon a été représenté par 90 astreints répartis sur 15 stands et missions opérationnelles réelles. Toutes nos filières étaient représentées. Les pionniers ont présenté leurs moyens lourds ainsi que le matériel pour le bûcheronnage. L'assistance a expliqué toute la chaîne de prise en charge de personnes en quête de protection ainsi que les spécificités de la protection des biens culturels. Les aides à la conduite ont mis en place un PCE (poste de conduite d'engagement) et effectué des patrouilles avec le véhicule GAM (groupe d'alarme mobile à la population). Nous avons aussi eu des stands axés sur le recrutement de volontaires, les PRU et le Blackout polycom. Cette manifestation a été une très belle opportunité de créer un lien avec la population et lui démontrer l'ampleur de nos missions qui ont des conséquences importantes sur la qualité des formations à fournir à nos miliciens afin d'être en mesure de répondre présent lors d'événements qui sortent du commun.



Tour de Romandie



Le dimanche 8 septembre, une étape du Tour de Romandie féminin s'est déroulée dans la ville de Morges avec un départ et une arrivée intramuros. Nous avons reçu la mission de compléter le dispositif de la Police Région Morges avec 35 astreints afin de sécuriser le parcours des cyclistes. Cet engagement d'ampleur était une opportunité de collaborer avec les partenaires sécuritaires de la région et permettre à nos cadres d'appliquer les principes de conduite d'hommes sur le terrain.

Effectif

Effectif au 31.12.2024 : 388

Effectif au 01.01.2025 : 361

En tenant compte des nouvelles recrues intégrées, notre contingent au 01.01.2025 sera de 361 astreints répartis comme suit :

Officiers : 26

Sous-officiers : 32

Soldats : 303

En 2024, l'Organisation régionale de Protection civile de Morges a une nouvelle fois démontré sa capacité à se mobiliser face à des défis de toutes tailles, de l'urgence immédiate aux exercices de préparation rigoureux. A chaque intervention, chaque entraînement, et chaque engagement envers la population, nos membres ont prouvé que la force d'une communauté réside dans le dévouement de ceux qui se tiennent prêts à intervenir pour protéger et secourir. Notre engagement pour 2025 s'inscrit dans cette continuité : renforcer encore nos liens avec la communauté et assurer, ensemble, un avenir sûr pour chaque citoyen.

Coût de la protection civile 2024

La part des charges d'exploitation aux communes se monte à Fr. 1'813'435.00 contre Fr. 1'780'918.35 en 2023.

Le coût par habitant pour l'exercice 2024 s'élève à Fr. 20.40/habitant, soit Fr. 0.26 de plus que pour l'exercice 2023.

La participation aux charges pour la commune de Yens pour l'exercice 2024 est de Fr. 30'647.31.

LISTE DES ABREVIATIONS

ACT-ACM	Activités Créatrices sur Textiles - Activités Créatrices Manuelles
AEAI	Assoc. des Etablissements cantonaux d'Assurance Incendie
AI	Assurance Invalidité
AIEB	Association Intercommunale des Eaux du Boiron
AIEBBM	Association Intercommunale des Eaux de Ballens – Berolle - Mollens
AIEGEP	Approvisionnement Intercommunal en Eau Géré et Exploité Pérennément
AIRADT	Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine
AJEMA	Réseau d'Accueil de Jour des Enfants dans la région d'action sociale Morges-Aubonne
ALCP	Accord sur la Libre Circulation des Personnes
AMF	Accueillantes en Milieu Familial
ARASMAC	Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
ASISE	Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et Environs
ASIT/VD	Association pour le Système d'Information du Territoire vaudois
ASURE	Association pour une Utilisation durable des Ressources Ecologiques
AVM	Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges
AVS	Assurance Vieillesse et Survivants
CA	Conseil d'Administration
CCDN	Commission Cantonale en matière de Dangers Naturels
CFST	Commission Fédérale en matière de Sécurité au Travail
CI	Conseil Intercommunal
CoDir	Comité de Direction
CMS	Centre Médico-Social
CSR	Centre Social Régional
CUS	Coefficient d'Utilisation du Sol
DEV	Développement Economique Vaudois
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGEO	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
DGTL	Direction Générale du Territoire et du Logement
ECA	Etablissement d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud
EM	Etat-Major
EMS	Etablissement Médico-Social
EOS	Energie Ouest Suisse
EPT	Equivalent Plein Temps
ERM	Association intercommunale pour l'Epuration des eaux usées de la Région Morgienne
EU-EC	Eaux Usées – Eaux Claires
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FIR	Formation d'Intervention Régionale
GEOLEP	Laboratoire de Géologie de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
HarmoS	Concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants
LAVAMal	Loi d'Application Vaudoise de la Loi fédérale sur l'Assurance Maladie
LEO	Loi sur l'Enseignement Obligatoire
LEtr	Loi fédérale sur les Etrangers
LHR	Loi fédérale sur l'Harmonisation des Registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes
LPrPNP	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
LVLEne	Loi Vaudoise sur l'Energie
MBC	Transports de la région Morges-Bière-Cossonay

MINERGIE	Standard définissant les exigences énergétiques d'un bâtiment
MIP	Mesure d'Insertion Professionnelle
MIS	Mesure d'Insertion Sociale
MSST	Médecins et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail
OCC	Organe Cantonal de Contrôle de l'assurance-maladie et accidents
OFAS	Office Fédéral des Assurances Sociales
OFCO	Office de la COnsommation
OFS	Office Fédéral de la Statistique
OREA	Ordonnance fédérale sur la Restitution et l'Elimination des Appareils électriques et électroniques
ORP	Office Régional de Placement
ORPC	Office Régional de Protection Civile
PACom	Plan d'Affectation Communal
PALT	Plan A Long Terme des canalisations
PC	Prestations Complémentaires AVS/AI
PCi	Protection Civile
PDCn	Plan Directeur Cantonal
PDCom	Plan Directeur Communal
PDDE	Plan Directeur de Distribution d'Eau potable
PGA	Plan General d'Affectation
PPA	Plan Partiel d'Affectation
PQ	Plan de Quartier
RAS	Régionalisation de l'Action Sociale
RI	Revenu d'Insertion
RLAJE	Règlement d'application de la Loi sur les jeunes enfants
RLPrPNP	Règlement d'application de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
RLS	Règlement d'application de la Loi Scolaire
RPA	Règlement cantonal de Prévention des Accidents dus aux chantiers
RPACom	Règlement sur le Plan d'Affectation Communal et la police des constructions
RPGA	Règlement communal sur le Plan Général d'Affectation et la police des constructions
RPT	Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SAGEP	Société Anonyme de Gestion des Eaux du Pénezy
SEPE	Service des Eaux et de la Protection de l'Environnement
SIA	Société suisse des Ingénieurs et des Architectes
SMUR	Service Médicalisé des URgences
SPJ	Service de Protection de la Jeunesse
SSCM	Service de la Sécurité Civile et Militaire
STEP	STation d'EPuration
SUI	Service de l'Urbanisme et des Infrastructures
SUVA	Schweizerischer UnfallversicherungsAnstalt
TRIDEL SA	Société anonyme chargée de l'exploitation de l'usine d'incinération
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
USL	Union des Sociétés Locales
VALORSA	Société anonyme chargée de la gestion des déchets provenant des Communes rattachées au périmètre "Ouest"
YAC	Yens Animation Culturelle

TABLE DES MATIERES

1. MUNICIPALITE	4
1.1.REPARTITION DES DICASTERES DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024.....	4
1.2.SEANCES	5
1.3.PREAVIS MUNICIPAUX 2024.....	5
2. DICASTERES DE MONSIEUR JEAN-LUC ANDRE, SYNDIC	7
2.1.ADMINISTRATION GENERALE.....	7
2.2.INFORMATIQUE – SITE INTERNET	11
2.3.POLICE DES CONSTRUCTIONS	12
2.4.URBANISME	13
2.5.AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	14
3. DICASTERES DE MONSIEUR STEPHANE BOSS, MUNICIPAL	16
3.1.FINANCES	16
3.2.BATIMENTS COMMUNAUX	19
4. DICASTERES DE MONSIEUR JONATHAN LUETHI, MUNICIPAL.....	25
4.1.SAGEP – CONSEIL D’ADMINISTRATION	25
4.2.ROUTES	28
4.3.TRANSPORTS PUBLICS	29
4.4.EAU POTABLE	29
4.5.EPURATION EU-EC.....	30
4.6.ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	31
4.7.GAZ NATUREL	31
4.8.CIMETIERE, PARCS ET PLACES	31
4.9.ARCAM.....	32
5. DICASTERES DE MADAME SABINA HANSEN, MUNICIPALE.....	33
5.1.ASISE.....	33
5.2.FAJE – OFAS	36
5.3.AFFAIRES SOCIALES	36
5.4.ECOLES	37
5.5.ANIMATION VILLAGEOISE	38
5.6.AFFAIRES RELIGIEUSES – PAROISSE.....	41
5.7.AIRADT – Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine	41
5.8.TERRAIN DE SPORT	44



6. DICASTERES DE MONSIEUR KURT BUEHLER, MUNICIPAL	45
6.1.DECHETTERIE	45
6.2.FORETS	48
6.3.SERVICE INCENDIE ET SECOURS DU SIS MORGET	51
6.4.PROTECTION CIVILE	55
LISTE DES ABREVIATIONS.....	58